



**Conseil Communautaire
de la Communauté d'Agglomération de
Montpellier**

**Séance publique du
jeudi 27 novembre 2014**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille quatorze et le vingt-sept novembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 92

Etaient présents :

M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. J.-F. AUDRIN, M. G. BARRAL, Mme V. BARTHAS-ORSAL, Mme M. BODKIN, M. P. BONNAL, Mme S. BOUALLAGA, M. D. BOUMAAZ, M. T. BREYSSE, Mme A. BRISSAUD, Mme R. BUONO, Mme M. CASSAR, M. G. CASTRE, Mme C. CLARAC, M. R. COTTE, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme C. DARDE, Mme T. DASYLVA, M. H. DE VERBIZIER, Mme A. DESTAILLATS, M. J.-M. DI RUGGIERO, Mme C. DONADA, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. A. EL KANDOUSSI, Mme M. FOURCADE, Mme J. FRÊCHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, M. J.-P. GRAND, Mme I. GUIRAUD, Mme C. HART, Mme C. JABADO, Mme F. JAMET, Mme S. JANNIN, M. L. JA OUL, Mme S. KERANGUEVEN, M. P. KRZYZANSKI, M. A. LARUE, M. M. LEVITA, Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. J.-M. LUSSERT, M. M. MAJDOUL, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. H. MARTIN, M. J. MARTINIER, M. J.-L. MEISSONNIER, M. C. MEUNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme C. NAVARRE, Mme M.-C. PANOS, M. E. PASTOR, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. E. PETIT, Mme K. PHOUTTHASANG, M. T. QUILES, M. J. RAYMOND , M. R. REVOL, M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme M.-H. SANTARELLI, M. Philippe SAUREL, M. N. SEGURA, M. S. TORTORICI, Mme I. TOUZARD, M. B. TRAVIER, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSOUS, Mme P. PERVENT suppléant de M. R. CAIZERGUES, Monsieur L. SERIEYS suppléant de Mme E. LLORET, Madame C. VASSAS-MEJRI suppléant de M. G. PASTOR, Mme F. GABORIT suppléant de M. E. PENSO.

Pouvoir(s):

M. G. BALAZUN à M. A. MOYNIER, M. R. CALVAT à M. P. BONNAL, Mme P. DANAN à Mme A. BRISSAUD, Mme V. DEMON à M. A. LARUE, M. T. DEWINTRE à Mme C. DARDE, M. J.-N. FOURCADE à M. J.-P. RICO, M. M. FRAYSSE à M. J. MARTINIER, Mme I. GIANIEL à M. Philippe SAUREL, Mme R. ILLAIRE à M. T. BREYSSE, M. J. VERA à Mme M. FOURCADE.

Excusé(es):

M. J. DOMERGUE, M. J.-L. SAVY

Absent(es):

M. G. LANNELONGUE, Mme M.-P. PASDELOU

AFFAIRE N°1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération du 27 novembre 2014. Vous avez sur les pupitres plusieurs documents qui traitent des rencontres de la médiathèque centrale Émile Zola, du programme des animations liées à Max Rouquette, du programme de l'Agglo en fête qu'a inauguré Bernard Travier. Et puis, le Montpellier Agglo qui est consacré en grande partie à l'obtention du label French Tech comme en témoignent les beaux t-shirts qui sont affichés sur la page de garde de couleur rose magenta.

Je voudrais, en préambule, vous donner quelques informations. Préalablement à cela, je vais demander à Mademoiselle Maud Bodkin, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir venir à la tribune pour effectuer l'appel. Et je vais demander à Madame Dardé, première Vice-Présidente, de nous rejoindre.

Madame Bodkin procède à l'appel.

L'appel est clos.

Monsieur le Président

Merci, Mademoiselle Bodkin. Le quorum est largement atteint, nous allons pouvoir délibérer en toute légalité.

Je vous propose un certain nombre d'informations.

Tout d'abord, nous avons voté, il y a quelque temps de cela, un vœu de soutien aux employés de l'entreprise Schneider Electric. À la demande des employés de Schneider, je les rencontrerai le 5 décembre, à 14h30, sur les lieux, à Fabrègues, en compagnie de Monsieur Jacques Martinier, Maire de Fabrègues, comme je l'ai fait pour Irrifrance à Paulhan.

Vous avez tous lu dans la presse que le projet de gare TGV de la Mogère a reçu un avis favorable sans au-

cune réserve du commissaire enquêteur. Je le dis parce que ça a été sujet à de nombreuses polémiques.

Le trajet de la ligne TGV, l'emplacement de ce trajet a été validé dans la semaine. Isabelle Gianiel représentait l'Agglomération. Et le trajet préférentiel qui était celui de l'Agglomération a été validé. C'est-à-dire celui qui est le plus au Sud.

À propos des grandes infrastructures ferroviaires, avec Christian Fina, je rencontrerai le Ministre des Transports le lundi 8 décembre, à 18h30, à Paris.

Tant que nous en sommes aux Ministres, j'ai reçu un courrier de Monsieur Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, pour signifier l'approbation de notre demande de déclaration de classement en catastrophe naturelle pour les intempéries. Ce courrier est daté de début novembre.

J'ai également reçu un courrier du Ministre des Affaires étrangères de la Principauté d'Andorre qui demande un contact économique avec l'Agglomération de Montpellier. J'ai demandé à Chantal Marion de prendre contact, au nom de l'Agglomération, avec la Principauté d'Andorre.

J'ai reçu un courrier de confirmation du congrès HLM pour septembre 2015, congrès national qui ne s'était pas tenu à Montpellier depuis 10 ans. Je voudrais également dire un mot de l'Open Sud de France, le tournoi de tennis international sur le circuit ATP qui se produira en début d'année 2015. Il y avait un contrat avec la fédération française de tennis, avec la ligue et avec la Région, c'est la dernière année dans le cadre de ce contrat. L'Agglomération de Montpellier est prête à poursuivre ce tournoi, mais à condition que l'ensemble des partenaires soient dans les mêmes dispositions d'esprit et en particulier la Région, qui est également l'un des plus gros financeurs. Nous n'avons pas, à ce jour, de réponse précise de la Région sur ce point. Sachez que nous Agglomération, nous sommes prêts à poursuivre, mais nous ne pouvons pas poursuivre tout seul.

J'ai également reçu une lettre de félicitations pour le passage en Métropole de Monsieur Michel Fratissier, maire de Ganges. J'ai reçu beaucoup de lettres de félicitations, mais je note en particulier celle-ci parce que vous savez que nous avons été élus sur la commission de conciliation des SCOT à la Préfecture et que sur notre liste qui comportait votre serviteur, le Président de la Communauté d'Agglomération de Béziers, le Maire de Sète, le Maire de la Grande-Motte, le Président de l'Agglomération de Lodève, les trois premiers ont été élus. C'est-à-dire moi-même, Monsieur Lacas et Monsieur Commeinhes. Parallèlement, une autre liste a également eu trois élus, la tête de liste étant le Président de la Communauté Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises Agglomération, Monsieur Jacques Rigaud. Cette commission s'est réunie dans la semaine et j'ai proposé à Jacques Rigaud, de présider la commission et il a été élu à l'unanimité. J'ai également proposé la candidature de Frédéric Lacas parce que Jacques Rigaud, c'est l'Est du département, Frédéric Lacas, c'est le Biterrois et vous savez quel intérêt nous pouvons porter aux Biterrois et aux Biterroises. Ainsi, Frédéric Lacas a été élu premier Vice-Président.

Après, je voudrais en venir à des détails plus précis concernant les acteurs de la vie politique. Je voudrais dire, en premier lieu, qu'un temps annoncé le 12 décembre pour sa venue à Montpellier, le Président de la République m'a fait savoir qu'il reportait à mi-janvier son voyage à Montpellier. Donc, ce n'est pas le 12 décembre, mais mi-janvier, son secrétariat me l'a confirmé cet après-midi.

Ensuite, je rappelle que demain, je recevrai le Maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, à l'Agglomération, à la ville de Montpellier et en compagnie des Présidents d'universités l'après-midi, ainsi que de Monsieur Pierre de Bousquet, Préfet de Région, Préfet de l'Hérault, qui a répondu, cet après-midi, à mon invitation.

Sans vouloir terminer sur une touche un peu polémique, je voudrais dire que Christian Fina n'est en rien le Monsieur CFE ou alors c'est admettre que c'est l'administration qui gouverne, ce n'est plus la peine d'avoir des élus. Je n'en dirai pas plus.

Pour terminer sur une note optimiste, je voudrais féliciter et remercier Monsieur Raymond, Maire de Montaud, pour la délicate attention qu'il a, après demain, envers la comédienne, femme de radio, Madeleine Attal qui sera honorée et je le remercie de m'y avoir convié. Je serai donc présent à ses côtés pour honorer Madeleine Attal.

Voilà pour les informations.

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour. En vous précisant tout de même les dates des prochains Conseils d'Agglomération. Je le fais en début de conseil, parce que les dates sont stratégiques. Le prochain Con-

seil d'Agglomération se tiendra le 18 décembre, à 17h et ensuite, les élus du conseil sont conviés au repas de fin d'année. Le premier conseil de l'année 2015 se tiendra le lundi 12 janvier, c'est la mise en place de la gouvernance de la Métropole, la veille des vœux qui se tiendront le 13 janvier, au Corum, à 18h. Comme le 13 janvier, ce sont les vœux de la Métropole, il convenait de constituer la gouvernance de la Métropole avant, c'est logique. Nous aurons également un Conseil d'Agglomération début février. La présentation du débat d'orientation budgétaire le 5 mars. Et le vote du budget le 31 mars, surlendemain des cantonales. Cela nous permettra de faire un bilan chiffré.

Pour ce qui est de la Métropole et de la réforme territoriale qui est aujourd'hui jouée à 99,999 %, de grâce, je vous demande de ne pas tomber dans le piège d'une compétition ésotérique entre Toulouse et Montpellier. Le combat, ce n'est pas Toulouse/Montpellier. Toulouse est une grande Métropole à l'Ouest de la grande Région. Montpellier est une grande Métropole à l'Est de la Région. Elles doivent donc travailler en complémentarité quoi que disent les uns et les autres. À ce propos, Monsieur Vallini devrait faire attention et tourner sa langue 7 fois dans sa bouche avant de parler. J'en référerai à son supérieur hiérarchique, le Premier Ministre et le Président de la République. Non pas que ce qu'il dit est dénué de tout sens, mais la politique, ça ne se fait pas comme ça. Quand on prend des positions de cette nature, il faut au moins avoir la décence de les préparer un peu, de rencontrer les acteurs. À moins qu'il ne sache pas, lui aussi, où se trouve Montpellier ou alors qu'il n'aime pas les Montpelliérains. Mais je crois Monsieur Vallini assez intelligent pour avoir la retenue nécessaire pour ne pas dire n'importe quoi à certains moments de la vie politique. Quoi que disent les uns et les autres, l'intérêt de la ville de Montpellier et de sa Métropole, c'est de constituer un grand pôle ici à l'Est de la grande Région, de le conforter dans son terrain de jeu naturel qu'est la grande Région et de le conforter avec toutes les villes de la Méditerranée. Ne tombez pas dans le piège d'un match de rugby ou de foot contre Toulouse. Nous, nous travaillons avec Chengdu, avec Johannesburg, avec New Delhi, avec toutes les villes du monde. Et j'ai ici la liste de toutes les universités qui travaillent avec celles de Montpellier et il y a Toulouse dans la liste. Mettez-vous à l'échelle planétaire, nous allons devenir des riders de la planète, à l'image du FISE. Monsieur le Sénateur.

Monsieur GRAND

Pour aller dans le même sens, vendredi dernier à Toulouse, j'ai assisté à une réunion qui regroupait un certain nombre de maires du secteur Toulouse, Montpellier, Hérault, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, de sensibilités proches de la mienne, je tiens à le préciser. Je dois dire, de façon la plus claire, que ce que vient de dire le Président est une réalité, les collègues ont parfaitement compris que l'axe Toulouse/Montpellier Montpellier/Toulouse est incontournable. La mise en place de cette grande Région ne peut pas se faire dans une concurrence entre Montpellier et Toulouse, mais dans une complémentarité entre ces deux grandes Métropoles. Si, pour ma part, j'ai voté cette grande Région, c'est parce qu'elles sont complémentaires. Je me permets de rappeler que dans Midi Libre de ce matin, nous avons en Languedoc-Roussillon 17 % de chômage et ce chômage n'est pas porté par l'Agglomération de Montpellier et il y en a 11 % en Midi-Pyrénées. Nous apprenons à l'instant que le chômage vient d'exploser en octobre. Nous sommes dans une situation extraordinairement compliquée sur le plan social, sur le plan économique, sur le plan de l'emploi. Donc, la seule solution, c'est que Montpellier et Toulouse soient les moteurs de la dynamique industrielle. Et ces deux villes, ces deux Agglomérations, ces deux Métropoles sont tellement complémentaires que je suis certain que nous allons y arriver.

Dans tous les cas, ce que j'ai pu observer, c'est que le Maire de Perpignan, le Maire de Narbonne et d'autres maires étaient absolument sur cette ligne et ils le sont à la fois sur cette analyse, mais également sur une stratégie politique pour l'efficacité du fonctionnement de la Région en partenariat avec les deux Métropoles. Ces choses-là coulent sous le sens, toute autre stratégie serait une stratégie stupide, suicidaire et stérile. Je n'irai pas plus loin.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Grand, mais tout cela promet des joutes animées pour les prochaines régionales. À ce propos, j'ai vu que le parti socialiste souhaitait investir plusieurs candidats. J'ai vu des noms connus, des noms moins connus. J'ai vu que l'UMP également, j'ai vu qu'il y avait des candidatures au sein de l'UMP qui projetaient un peu en filigrane les candidatures qui pouvaient voir le jour sur la grande Région. Et puis, j'ai lu plein de commentaires de journalistes qui nous prêtaient, aux uns et aux autres, des intentions. Je vais être clair, je considère que Martin Malvy et Damien Alary sont d'excellents candidats, c'est clair. Ils sont consensuels, ils aiment leur région, ils sont capables tous les deux de parler à tout le monde, de se serrer les coudes, de porter la culture de l'Occitanie et du pays catalan. Ce sont deux excellents candidats.

AFFAIRE N°1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président

L'ordre du jour comprend 56 affaires, pas d'affaire ajoutée, pas d'affaire retirée. Je mets aux voix l'ordre du

jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°2 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2014

Monsieur le Président

Avez-vous des modifications à apporter sur la rédaction du procès-verbal ? Pas de demande d'intervention. Je mets aux voix.

Il est adopté à l'unanimité, c'est incroyable.

AFFAIRE N°3 : APPLICATION DE L'ARTICLE L .5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Président

Avez-vous des observations à formuler ? Je le mets aux voix.

Le Conseil prend acte de ces décisions. Se sont abstenus : M. Djamel BOUMMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°4 : HORS COMMISSION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ - ADOPTION

Monsieur le Président

Dans le cadre des intempéries qui avaient frappé le département, les communes du département de l'Hérault et notamment les hauts cantons, nous avons voté, en séance, une subvention de 100 000 euros d'aide qui s'est matérialisée par une aide logistique pour les maires desdites communes. Il suffit aujourd'hui de pouvoir affecter une partie de ces subventions aux communes de l'Agglomération et nous souhaitons l'affirmer par cette délibération, car ces 100 000 euros, c'est pas grand-chose mais ça peut aider, pour des travaux de voirie, des travaux de remise en état rapide. Il suffit donc de rajouter et de préciser qu'en complément des communes des hauts cantons qui ont déjà été aidées, nous affectons les sommes nécessaires qui nous restent aux communes de l'Agglomération de Montpellier qui ont été les plus touchées. En l'occurrence, les communes de Grabels, les communes de Juvignac, les communes de Pérols, de Lattes et de Montpellier et les autres bien sûr. Avez-vous des observations à formuler sur cette proposition ? Madame Jamet.

Madame JAMET

Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme vous l'avez dit, juste une petite remarque, ce montant me semble absolument dérisoire. Vous dites que ce n'est pas grand-chose et je ne voudrais pas que ça ressemble plus à un effet d'annonce qu'à l'expression d'une action politique réelle et cohérente. D'autre part, je vous rappelle qu'il serait bon que vous fassiez des appels à solidarité, ça marche très bien et c'est beaucoup plus juste et souvent beaucoup plus efficace.

Monsieur le Président

Madame Jamet, sans vouloir vous interrompre, il s'agit là uniquement d'une réaffectation qui ne tient pas compte ni des assurances ni des remboursements des sommes de l'État, parce que ça nous permettra après de faire une évaluation plus juste.

Madame JAMET

Et le troisième point, ce serait peut-être l'occasion de nous tenir au courant de l'état d'avancement du PAPI 2.

Monsieur le Président

Nous allons répondre. Notre ami, Monsieur Meunier, va se faire un plaisir de vous donner toutes les explications nécessaires, parce qu'à chaque Conseil d'Agglomération, je vois que vous l'interrogez. Monsieur Meunier.

Madame JAMET

Les inondations, les crues, c'est effectivement une problématique récurrente. Il faut aussi prévenir après avoir guéri.

Monsieur MEUNIER

Je vais répondre à ma collègue qui a raison de s'inquiéter des problèmes d'inondations. Le PAPI 2 a été déposé, tout est en suivi très rapide avec les services de la Préfecture avec lesquels nous travaillons très bien en plein accord entre les services de l'Agglomération, les services du SYBLE et les services de la Préfecture, il n'y a aucun problème là-dessus, rassurez-vous. Nous devrions donc être sans aucun problème, éligibles à l'enveloppe que nous avons demandé, avec le plan que nous avons demandé et qui permettront de faire les travaux sur la Mosson.

Je reviens sur cette aide, je pense qu'il est important que l'on montre la solidarité entre les communes. Et à ce titre-là, puisque le Président a cité l'ensemble des communes qui pourraient être attributaires de cette subvention, je vous propose solennellement que la commune de Lattes ne le soit pas puisque nous n'avons pas souffert au même titre que les communes de Grabels et de Juvignac. Et si ma part peut aller à Juvignac et à Grabels, ce sera avec énormément de plaisir. Les Lattois l'ont montré aussi bien en envoyant du personnel et des machines. Et à ce titre-là, je demande à ce que Lattes ne bénéficie pas d'aide, les dégâts ont été trop importants sur les communes amonts.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Maire. Je mets aux voix. Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

AFFAIRE N°5 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – CO-FINANCEMENT DES PROJETS DE MATURATION DE LA SATT AXLR - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Madame MARION

En ce qui concerne le développement économique et l'attractivité, je vous propose un cofinancement des projets de maturation de la SATT et une attribution des subventions.

Lors des comités d'investissement de la SATT qui se sont tenus le 3 octobre 2014, un projet de maturation ayant vocation à aboutir à une création d'entreprises innovantes a été identifié pour son intérêt régional entre autres et son potentiel de développement. Ce projet de maturation s'appelle Numalis, il vise à développer des outils d'analyse automatique des erreurs d'arrondis dans les programmes. Les erreurs d'arrondis, ça paraît anodin, mais ça peut être très grave au niveau d'un ordinateur. Un ordinateur, quand vous enregistrez 0,1, il ne le connaît pas, il le traduit par 0,16024 et quand ça s'ajoute ou se multiplie, l'erreur peut être très grave. C'est notamment ce qui s'est passé pour un missile américain ou Ariane 5. Donc, ce projet de maturation vise à développer des outils d'analyse automatique, mais dans les programmes informatiques notamment du secteur de la banque et de la finance. Il est porté par l'Université de Perpignan et développé par le laboratoire Dali, rattaché au laboratoire du LIRMM, le laboratoire informatique et de microélectronique de Montpellier. Il a été lauréat, en 2014, du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes par le ministère de la Recherche.

L'assiette prévisionnelle des dépenses est de 175 000 euros répartis comme suit : pour la SATT 75 000 euros, la Région Languedoc-Roussillon 75 000 euros et concernant la Communauté d'Agglomération de Montpellier 25 000 euros. Voilà ce que je vous propose de voter. Je peux répondre à vos questions si vous le souhaitez.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette affaire ? Monsieur le Maire de Prades.

Monsieur LUSSERT

Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote parce que je suis fort proche du laboratoire du LIRMM de par ma profession.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 5 présentée par Chantal Marion.

M. Jean-Marc LUSSERT ne prend pas part au débat et ne participe pas au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°6 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – ECOCITÉ / CITÉ INTELLIGENTE - PROGRAMME DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (PRD2) PORTANT SUR LA MOBILITÉ - AVENANT N°2 AU CONTRAT D'APPLICATION R&D PRD2 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame MARION

Ecocité, cité intelligente, c'est un programme de recherche et de développement, un PRD2 portant sur la mobilité. C'est l'avenant numéro 2. Ce PRD2 est réalisé par la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Il intègre les services de mobilité dans un ensemble ouvert à d'autres domaines de la gestion urbaine traités par la plate-forme collaborative que vous connaissez tous maintenant. Cette plate-forme, dans le cadre des orientations stratégiques de l'Agglomération, notamment le plan de déplacement urbain, le PDU de l'Agglomération de Montpellier, et dont l'objectif central est le report modal. C'est-à-dire de l'usage solo de la voiture particulière vers les modes doux, les transports collectifs et les usages partagés. Ce PRD2 apporte des propositions innovantes dans une vision prospective multimodale. Cette vision multimodale que l'on vous propose sera renforcée par la conduite d'une expérimentation. Nous sommes dans un projet 'recherche et développe-

ment' évidemment. Cette solution est apportée par l'entreprise Synox, il s'agit d'une expérimentation en termes de covoiturage dynamique. Cette entreprise Synox est membre du cluster Novae, elle a été créée en 2005 et elle a déjà mis en place de nombreux partenariats avec des entreprises de pointe.

Il va donc s'agir d'un covoiturage dynamique qui va être basé sur une utilisation expérimentale sur un petit nombre de voitures, utilisation de boîtiers connectés à des GPS qui seront placés sur des voitures avec des cartes magnétiques qui seront possédées par chaque covoitureur. Cela va permettre, grâce au GPS et l'utilisation de ces cartes, d'obtenir des données fiables du système, permettant notamment de déterminer à quel moment chaque voiture est réellement utilisée pour le covoiturage.

Je tiens à préciser que Synox supportera les propres coûts relatifs au développement de ce volet covoiturage.

Monsieur le Président

Une très belle affaire que celle-ci qui permettra aux citoyens de pouvoir, en temps réel, connaître les possibilités de transport par covoiturage et donc de limiter ainsi l'émission des gaz à effet de serre et la pollution dans la ville. D'autres villes font déjà cela, mais l'Agglomération de Montpellier se met à la pointe et à la page. Qui souhaite intervenir sur cette affaire ? Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°7 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – SOLUTION MUTUALISÉE D'UNE PLATEFORME OPEN DATA EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MONTPELLIER - CONVENTION DE CRÉATION ET DE GESTION DE SERVICES CONFORME À L'ARTICLE L.5216-7-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame MARION

Toujours dans l'esprit d'une démarche qui vise à enrichir l'offre et la qualité des services offerts aux usagers de la collectivité dans le cadre de la Métropole, par le développement des services numériques, toujours en agrandissant et en élargissant cette plate-forme open data et en souhaitant faire participer les 31 communes membres de ce projet. Au regard des contraintes techniques et juridiques, afin de garantir à l'ensemble des communes membres de la Métropole un service sécurisé et de qualité, pour un coût optimal, la Communauté d'Agglomération de Montpellier a souhaité développer une solution mutualisée de mise à disposition dématérialisée des données publiques en partenariat avec les communes membres. Dans le cadre de cette convention, l'Agglomération de Montpellier va assurer des prestations bien précises qui sont : l'acquisition et la maintenance des serveurs dédiés à la solution mutualisée de la plate-forme open data, l'hébergement et la sauvegarde des informations du système mutualisé, la maintenance et la mise à jour du portail, le paramétrage de la charte graphique, l'assistance pour la mise en œuvre de la plate-forme au sein de la commune. Les agents responsables pourront également bénéficier de formations. Et cette mise à disposition des données numériques ouvertes participe évidemment au développement économique du territoire de la Communauté d'Agglomération de Montpellier et à l'amélioration des services publics relevant de sa compétence. Cette prestation est donc évidemment effectuée à titre gratuit pour le compte de la commune.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion. Simplement pour vous dire que dans le cadre de la création de la Métropole, le service Montpellier territoire numérique se fondra avec le service concernant le territoire Métropole numérique pour être plus cohérent sur un territoire plus large et ne pas faire deux fois les mêmes choses. Y a-t-il des demandes d'interventions sur ce sujet ? Je mets aux voix l'affaire 7. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°8 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – SOLUTION MUTUALISÉE DE PLATEFORME D'E-ADMINISTRATION ET DE DÉMATÉRIALISATION EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES - CONVENTION DE CRÉATION ET DE GESTION DE SERVICES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5216-7-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Depuis quelques années, l'Agglomération de Montpellier a participé activement au développement des solutions de dématérialisation préconisées par l'État auprès des collectivités territoriales.

Madame MARION

C'est encore une solution mutualisée, Monsieur le Président. Là, c'est une plate-forme d'e-administration qui a pour objectif de proposer aux collectivités un ensemble de services cohérents couvrant la chaîne de déma-

térialisation de bout en bout à travers un portail sécurisé et unifié. Avec cette plate-forme, il sera donc possible, depuis un accès unique, de signer électroniquement des documents numériques, de télétransmettre des documents à la Préfecture par exemple - délibérations, arrêtés réglementaires et individuels ou documents budgétaires - de télétransmettre au comptable public dans un flux et signer électroniquement les pièces comptables - bordereaux, titres, mandats - et puis les pièces justificatives telles que factures, payes, délibérations, pièces de passation, etc., et d'envoyer les convocations aux élus.

Dans un second temps, la plate-forme proposera également, et ça c'est très important et tout le monde le sait ici, d'autres services tels qu'un service d'archivage numérique pour garantir un archivage à valeur probante des documents numériques, ainsi qu'une gestion électronique des documents.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur l'affaire 8 ? Je mets aux voix. Contre ? Absention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°9 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – ZAC EXTENSION EUREKA - COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ - GARANTIE D'EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION MONTPELLIERAINE (SERM) CONCESSIONNAIRE - APPROBATION

Madame MARION

Toujours dans le cadre de l'extension d'Eureka, au niveau de la commune de Castelnaud-le-Lez, nous sommes ici dans une demande de garantie d'emprunt au niveau de la SERM qui est concessionnaire. Le parc d'activité Eureka qui vise à accueillir des entreprises dans les secteurs industriel, technologie, tertiaire d'ingénierie et de recherche, équipement service public et privé et d'accompagnement, le lotissement Jean Mermoz et le domaine de Verchant. En décembre 2013, le foncier a été maîtrisé à plus de 90 %. Durant l'année 2014, il y a eu des fouilles archéologiques qui ont ralenti le processus, sur le domaine de Verchant et des travaux de finition sur le lotissement Jean Mermoz. Pour cela, des travaux ont été conduits et la SERM a sollicité un emprunt à hauteur de 3 millions d'euros pour une durée de 3 ans. Donc, la SERM sollicite la garantie de la Communauté d'Agglomération de Montpellier sur un emprunt auprès de la société Arkea.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion.

Ne prennent pas part au vote, Madame Guiraud, Madame Miralles, Monsieur Jaoul, Monsieur Lussert, Monsieur Lévi, Monsieur Tortorici et Monsieur Krzyzanski. Y a-t-il des interventions ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°10 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - ORGANISATION D'UNE MISSION OFFICIELLE ET ÉCONOMIQUE EN BELGIQUE DU 7 AU 9 DÉCEMBRE 2014 - MISSION ÉCONOMIQUE MULTISectorielle À L'INVITATION DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT SUR LES SECTEURS : DE LA SANTÉ, DU NUMÉRIQUE, DE L'AGRONOMIE, UNIVERSITÉS ET INNOVATION - AUTORISATION ET FINANCEMENT DE LA MISSION

Madame MARION

Monsieur le Président, vous en parliez tout à l'heure, c'est l'organisation d'une mission officielle et économique en Belgique du 7 au 9 décembre 2014. Suite au souhait exprimé par l'ambassade de Belgique en 2013, il y a eu des rencontres le 6 octobre dernier à Montpellier avec Monsieur David Thonon qui est le conseiller économique et commercial de l'ambassade et la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Le gouvernement Wallon nous a proposé d'accueillir une délégation de représentants de Montpellier entre les dates que je vous ai citées tout à l'heure. Cette rencontre va porter plus particulièrement sur les secteurs du numérique, de la santé, des sciences du vivant et de la coopération universitaire. Pour ceux qui ont eu le privilège d'écouter la conférence d'Axelle Lemaire au Corum, jeudi après-midi, elle nous a bien dit que ce qui avait pêché en France au niveau du numérique, c'est de ne pas s'ouvrir sur les pays européens. Donc, effectivement, ce départ en Belgique va nous permettre d'étendre, au niveau de la French Tech, notre position sur le numérique. Vont se déplacer une élue, un technicien et deux clusters, Euro Biomed et Novae, sachant que tout est pris en charge par la Belgique.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion. La participation de l'Agglomération est de 1 200 euros et Madame Marion ne prend pas part au vote. Y a-t-il des interventions ?

Vous n'aimez pas les Belges Mme JAMET ?

Madame JAMET

J'aime bien les Wallons et les Flamands. Vous savez ce qu'on raconte en Wallonie ou chez les Flamands, qu'il y a une grande avenue où il y a des entreprises avec des entreprises wallonnes d'un côté et flamandes de l'autre. Et sur les entreprises wallonnes, il y a écrit « ici, on parle wallon » et de l'autre côté, les entreprises flamandes ont écrit « ici, on ne parle pas, on travaille ». J'aimerais bien que l'on puisse appliquer de la même façon ce genre de raisonnements et au lieu de faire des effets d'annonce et d'aller se balader que l'on reste ici et que l'on travaille tous sérieusement et sagement.

Monsieur le Président

Bien. Affaire 10, qui est contre ? 2 contre. Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre). Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°11 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – SALON DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE (SIMI) 2014 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER, LA SAAM ET LA SERM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Il s'agit là du financement de la mission annuelle au SIMI, c'est-à-dire dans les salons internationaux qui se trouvent à Paris pour représenter à la fois l'Agglomération, la SAAM et la SERM seront présentes, pour une valeur de 9 045 euros.

Et c'est Madame Chantal Marion, qui ne participe pas au vote, qui représentera l'Agglomération, Madame Jannin représentera la ville de Montpellier. Elles seront sur le même stand, limitant ainsi les frais.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre). Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°12 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ – FRAIS DE DÉPLACEMENT À L'ÉTRANGER POUR DES AGENTS DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - AUTORISATION

Madame MARION

Nous sommes toujours dans les frais de déplacement à l'étranger pour des agents de la Direction du développement économique et de l'emploi de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. En 2014, le classement UBI INDEX a nommé le BIC de la Communauté d'Agglomération de Montpellier à la 4e place des meilleurs incubateurs internationaux sur un panel de 300 incubateurs dans 67 pays. Il s'agit du déplacement du BIC de Montpellier Agglomération au board du NBIA, c'est-à-dire au conseil d'administration du NBIA. Nous avons donc la chance d'avoir un représentant du BIC qui siège à ce Conseil d'Agglomération et donc, cela lui permet de rencontrer des réseaux de référence au niveau de l'Europe, mais aussi d'autres pays et ses déplacements sont très importants. Les déplacements dans le cadre de ce programme, pour toute l'année 2015 sont estimés à 2 000 euros. Il y a également des déplacements en Europe et aux États-Unis dans la limite de 15 000 euros pour le budget de 2015.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion. Et merci pour tout le travail qui est fait auprès des entreprises, au BIC et je sais que vous êtes présente sur tous les fronts. À propos de French Tech, si nous n'avons pas le Président de la République avant Noël, nous aurons peut-être le Premier ministre. Je dis ça comme ça, au détour d'une affaire.

Qui est contre l'affaire 12 ? 2 contre. Abstention ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°13 : EMPLOI - TPE&PME - ARTISANAT ET AGRICULTURE – SITE NATURA 2000 N°9112020 "PLAINE DE FABRÈGUES POUSSAN" - MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL CLIMATIQUE (PAEC) HÉRAULT DOMITIA - PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT - APPROBATION

Madame TOUZARD

Monsieur le Président, chers collègues. Ce dossier concerne le site Natura2000 pour lequel la collectivité porteuse est l'Agglomération de Montpellier. C'est le site Natura2000 plaine de Poussan Fabrègues qui con-

cerne cinq communes de l'agglomération : Cournonterral, Cournonsec, Pignan, Fabrègues, Saussan. Je vais revenir après sur nos relations avec la chambre d'agriculture, mais je passe rapidement sur cette affaire-là.

Donc, en fait, dorénavant, pour pouvoir déposer des projets agro-environnementaux climatiques, la Région, porteuse du FEADER, exige qu'il y ait des porteurs uniques de projets sur des territoires vastes. L'Agglomération de Montpellier s'est donc groupée avec d'autres Communautés d'Agglomération et d'autres syndicats et structures pour proposer le portage de ce projet à la chambre d'agriculture. Donc, c'est la chambre d'agriculture qui va porter ce PAEC sur un territoire qui va depuis Montpellier jusqu'à Agde et jusqu'aux Avant-Monts du centre Hérault. La délibération consiste à approuver le portage de ce projet agro-environnemental climatique par la chambre d'agriculture et puis tout le montage qui va derrière.

Monsieur le Président

Merci, Madame Touzard. Ce projet illustre pleinement le cinquième pilier de la Métropole. Souhaitez-vous intervenir sur ce sujet ?

Monsieur Raymond.

Monsieur RAYMOND

Monsieur le Président, chers collègues. Au Nord-Est du territoire de l'Agglomération, il existe un autre site Natura2000, celui de Hautes Garrigues du Montpellier. Castries et Montaud sont dans cette zone. C'est un dossier qui est porté par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Je voulais donc savoir si le même dispositif serait mis en place avec cette intercommunalité pour ouvrir des aides ? Puisqu'en fait, la finalité est d'ouvrir des aides à des propriétaires fonciers ou des agriculteurs. Je voudrais donc savoir si le même dispositif serait mis en place sur ce territoire ?

Monsieur le Président

Monsieur Raymond, je n'y vois pas d'inconvénient. Ce que je souhaiterais par contre, parce que je sais que la Communauté du Grand Pic Saint-Loup souhaite se rapprocher de nous sur ce sujet en particulier, si vous avez un contact, sinon nous le ferons par l'intermédiaire de la Direction générale, pour prendre attache auprès d'eux. Parce que je pense que dans le comité de pilotage, il doit y avoir un élu de l'Agglomération de Montpellier présent. Et si vous en êtes d'accord, vous, voire le Maire de Prades-le-Lez pourrez y figurer et représenter l'Agglomération, ce serait bien.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°14 : EMPLOI - TPE&PME - ARTISANAT ET AGRICULTURE – CONVENTION DE SOUTIEN DE LA CÉRÉMONIE DES 10 ANS DU CONCOURS « TALENTS DES QUARTIERS DE MONTPELLIER » ORGANISÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CITÉS LAB - ASSOCIATION BGE MONTPELLIER - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame TOUZARD

Cette affaire est à relier à l'affaire 16. C'est dommage, elles ne sont peut-être pas présentées dans le bon ordre. La 14 et la 16 concernent notre convention avec l'association BGE, les boutiques de gestion qui sont chargées du programme CitésLab sur Montpellier et tout ce qui concerne l'appui à l'entrepreneuriat dans le cadre de la politique de la ville.

Nous avons déjà une convention avec les boutiques de gestion sur 2009-2014 et il s'agit de reconduire cette convention pour les 4 ans qui viennent.

C'est un partenariat qui donne déjà ses fruits, puisque plus de 60 entreprises ont été accompagnées à la création dans ce cadre-là. Ce sera donc l'affaire 16.

L'affaire 14 porte quant à elle sur un appui plus ponctuel toujours aux boutiques de gestion dans le cadre du 10e anniversaire du concours qui s'appelle « talents de quartier ». C'est donc le 10e anniversaire cette année et à cette occasion-là, ils souhaitent éditer un ouvrage, faire un film, différentes dispositions et donc demandent un soutien de 2 000 euros de l'Agglomération, dans le cadre d'un financement global de 15 000 euros. La remise de tout cet événement se fera le 3 décembre dans le cadre du salon de la création de l'entreprise.

Donc, les affaires 14 et 16 sont liées.

Monsieur le Président

Pas l'affaire 15 ?

Madame TOUZARD

Non, j'y reviens tout de suite après.

Monsieur le Président

Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer sur l'affaire 14 et l'affaire 16 ? Je fais voter l'affaire 14. A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

Pour l'affaire 16 « Emploi - TPE&PME - Artisanat Et Agriculture – Convention locale Citéslab, le réseau d'amorçage de projets - Association BGE Montpellier - Autorisation de signature » qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°15 : EMPLOI - TPE&PME - ARTISANAT ET AGRICULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame TOUZARD

Un point important, c'est le partenariat de l'Agglomération avec la chambre d'agriculture dans le cadre de notre politique agricole et alimentaire que nous mettons en place actuellement. Je vous rappelle que dans les mois qui viennent, jusqu'au mois de février, avec l'ensemble des communes qui sont volontaires, nous travaillons à l'élaboration de cette politique agricole et alimentaire. Un rappel, vous avez reçu, les élus des 31 communes, une invitation à une réunion qui se tient le 4 décembre prochain, au domaine de la Providence à 17h. Il s'agit de la première réunion lors de laquelle nous posons ensemble le diagnostic sur cette agriculture, nos préoccupations vis-à-vis de la culture et de l'alimentation. Donc, je vous invite à confirmer votre présence parce qu'on sait que de nombreuses communes sont volontaires pour partir dans cette aventure, mais nous n'avons pas encore reçu les effectifs. Comme nous allons travailler en ateliers, cela facilitera l'organisation.

Sinon, pour revenir sur la chambre d'agriculture, c'est bien entendu un partenaire essentiel pour nous accompagner dans cette démarche-là. Simplement, l'agglo a déjà une convention avec la chambre d'agriculture en 2013, de 20 000 euros, pour l'accompagner sur différents dossiers. Pour 2014, certaines actions ont déjà été engagées. Il était prévu de signer une convention pluriannuelle dès cette année. J'ai proposé, et en accord avec le Président de la chambre d'agriculture, que l'on reporte cette signature de convention pluriannuelle sur 2015-2016-2017, pour que l'on ait le temps de davantage travailler sur notre politique agricole alimentaire.

Donc, pour 2014, il s'agit simplement d'une convention de 11 400 euros qui porte sur trois points importants. Un premier point qui est l'accompagnement méthodologique des services instructeurs de l'Agglomération au niveau des permis de construire pour mieux connaître les problématiques de l'agriculture dans le cadre des permis de construire. Une deuxième action est menée avec l'appui de la chambre d'agriculture qui est cette fois du côté aménagement, de voir comment on peut, dans le cadre des projets d'aménagement inclure des projets agricoles. Il s'agit donc là de rapprocher la culture des aménageurs et des agronomes. La troisième action que l'on mène avec la chambre d'agriculture, c'est une réflexion qui est menée sur 5 communes : Clapiers, Prades-le-Lez, Grabels, Lavérune et Montferrier. L'idée est d'élaborer avec ces communes-là des outils de décision en termes d'aménagements agricoles et environnementaux d'espaces particuliers. C'est une étude très intéressante qui est menée avec le soutien entre autres de la chambre d'agriculture.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame Touzard. Je vais ouvrir le débat sur l'affaire que vous venez de présenter. Souhaitez-vous prendre la parole ? Monsieur le Maire de Baillargues, puis Monsieur le Maire de Prades.

Monsieur MEISSONNIER

Je souhaiterais poser une question à Isabelle. Je t'ai fait passer une petite vidéo concernant un projet agricole qui se passait dans des grandes villes de France, qui fait état de choses que tu vas clairement expliquer ici à cette assemblée. Je souhaiterais, si tu t'es rapprochée de la ville de Montpellier, savoir si elle t'autoriserait à faire cette démarche, cet essai, en sachant que ça marche dans d'autres grandes villes.

Madame TOUZARD

Il s'agit des moutons dans la ville ? Il y a deux choses dans les moutons dans la ville, il y a les moutons et il y a la ville. Donc, c'est vrai qu'il y a toute une réflexion dans notre politique réglementaire avec la ville de Montpellier notamment et aussi les autres villes sur la question de l'agriculture urbaine. Donc, c'est pour ça,

Monsieur le Maire de Montpellier, si nous pouvions avoir des élus de Montpellier à la réunion du 4 pour réfléchir sur cet axe particulier qu'est l'agriculture ou l'élevage urbains, parce qu'il y a les moutons, mais il y a aussi les poissons, l'apiculture, etc., il y a beaucoup de choses à imaginer. Et puis, il y a aussi les moutons et il y a tout un axe de réflexion autour de la réintroduction du pastoralisme dans l'Agglomération. Et là, ce sera un axe fort de réflexion en partenariat avec les territoires voisins puisque là, les espaces concernés sont beaucoup plus vastes et n'ont pas du tout de limite administrative.

Monsieur MEISSONNIER

Merci, Isabelle, tu as répondu à ma question.

Monsieur le Président

Monsieur le Maire de Prades.

Monsieur LUSSERT

Simplement pour dire mon enthousiasme et le fait que je suis absolument fan de cette cinquième ligne, enfin de ce cinquième pilier de la Métropole. J'ai bien noté que dans le logo de la Métropole il y avait une étoile pentagonale et donc, je me suis demandé quelles étaient ces cinq entités. Et j'ai compris que c'était les cinq piliers. Je suis donc absolument fan, je fais un petit message particulier à Isabelle Touzard, je serai le 4 décembre au rendez-vous pour discuter de tout ça. Je voulais témoigner du fait que, en tout cas pour les projets qui lient Prades, Montferrier et Clapiers, nous avons eu récemment une réunion à Prades avec tout un tas de personnes différentes. Il y avait des représentants de la SAFER, de la chambre d'agriculture, des diverses communes et des femmes et des hommes du métier et nous avons parlé de deux axes : la prévention contre l'incendie au moyen de cultures qui coupent la forêt de façon à ce que les flammes ne se propagent pas ou encore du pastoralisme comme vient de le dire Isabelle. Je suis convaincu que c'est un gisement d'emploi dans un mieux vivre. On peut penser à du maraichage, à de l'arboriculture, donc de la conserverie, de l'élevage de différents animaux, l'apiculture, les escargots, les poissons. Il y a vraiment des solutions dans la Haute Vallée du Lez. C'était donc pour dire que je voterai avec enthousiasme cette affaire. Encore pardon pour le lapsus du démarrage.

Monsieur le Président

Vous êtes pardonné. Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais dire à Madame Touzard que si elle en est d'accord, elle me représentera au titre de l'Agglomération puisque je serai absent, je suis reçu à Limoux avec les 40 maires de l'Agglomération de Limoux, dans les Hauts Cantons de l'Aude au même instant. C'est une date que nous avons déjà reportée deux fois et que je ne peux pas bousculer. Madame Jannin, si elle est disponible, me représentera au titre de la Ville avec Monsieur Lévitte et Monsieur Christophe Cour qui est délégué à l'écologie urbaine.

Vous dire aussi que nous avons entamé une démarche à Montpellier de classement de la partie du Lez vert qui se trouve entre le pont de Castelnaud-le-Lez, le pont de la Concorde et Antigone, là où la ripisylve est riche, là où la biodiversité est luxuriante.

Je mets aux voix ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité. Bravo.

AFFAIRE N°17 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME – PLU DE CASTELNAU-LE-LEZ - EFFETS SUR LES PROJETS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - APPROBATION

Monsieur le Président

Avez-vous des questions à poser à Madame Jannin, déléguée à l'urbanisme ? Monsieur Rouilleault, allez-y.

Monsieur ROUILLEAULT

Monsieur le Président, chers collègues. Je voterai pour cette délibération qui fait suite à la modification simplifiée du PLU de Castelnaud-le-Lez qui est intervenue. Mais je tenais à signaler à l'attention des collègues qu'à l'occasion de cette modification simplifiée, nous avons abordé de façon assez consensuelle un débat qui concerne toutes nos communes, puisqu'il s'agit de la prise en compte de la loi ALUR. Et en particulier de l'une de ses dispositions qui est la suppression du coefficient d'occupation des sols qui a été voté par le législateur pour encourager la construction dans un certain nombre de secteurs, ce que l'on peut comprendre, mais qui en même temps, si on n'y prend pas garde, peut provoquer un certain nombre de difficultés majeures, soit en termes d'environnement, soit en termes de ruissellements plus forts du fait d'une urbanisation trop dense. Nous pensons donc qu'il faut prendre ces précautions dans nos communes, à Castelnaud-le-Lez bien

sûr, mais aussi pareillement dans l'ensemble des communes. Il y a un certain nombre de communes en France qui ont commencé à le faire et je crois que ça serait bien de rassembler un dossier sur les précautions qui ont été prises par un certain nombre de communes d'ores et déjà et ça continue. Et d'envisager un certain nombre de solutions comme celles que nous avons proposées, qui est de limiter l'emprise au sol. Puisque lorsque l'on limite l'emprise au sol et qu'on limite la hauteur, nous avons un certain nombre de précautions importantes. Sans ça, les risques sont très forts en termes de ruissellements et en termes d'environnement.

Monsieur le Président

Monsieur Grand.

Monsieur GRAND

Je ne vais pas rebondir à chaque fois que Monsieur Rouilleault s'exprime, mais je pense que dans cette affaire-là, il faut beaucoup d'honnêteté politique. Il se trouve que la loi à laquelle fait allusion Monsieur Rouilleault est une loi qui crée dans toutes les communes des problèmes considérables. Ça met par-dessus tête des décennies de travail, des décennies d'applications à l'époque du POS, puis du PLU où nous avons préservé des espaces, où nous avons essayé de créer des zones verticales et puis des zones horizontales. Je crois que cette loi, il faut simplement la changer parce que s'imaginer que l'on pourra, au travers d'une révision du PLU et encore moins d'une modification, faire en sorte de revenir sur cette loi, c'est totalement impossible. Je le dis pour tous les collègues. Moi, ce que je préférerais, Monsieur le Président, c'est que nous fassions collectivement preuve d'autorité auprès de tous les parlementaires de ce département et de cette région, très sensibles sur ce sujet, pour qu'effectivement l'on revienne aux règles du COS et des surfaces minimales. Tout le reste, c'est du verbiage politicien, ça n'apporte rien, c'est parler pour rien dire. La vérité, c'est que la suppression des COS et la suppression des surfaces minimales, ça va bétonner tous les endroits les plus sympa et sans régler les problèmes. Ça va augmenter naturellement les déficits en logements sociaux pour nos communes, ça augmente le prix du foncier, ça crée de multiples problèmes sur lesquels je ne vais pas m'étendre.

Je demande simplement que sur ce sujet l'on cesse de dire n'importe quoi, que l'on soit très réalistes vis-à-vis d'une loi qui est une loi insupportable, votée dans l'indifférence générale, mais qui aujourd'hui, dans son application, nous crée des problèmes. Dans ma commune, tous les jours, j'ai des demandes de division, tous les jours. C'est-à-dire que là où il y a un logement, on m'en met 12, 13, 14, 15. Vous comprenez bien que ce n'est pas en faisant des mesurées, c'est impossible. Donc, ça veut dire que seule la modification de la loi pourra régler ça. Et pour cela, il faut qu'un message soit passé à l'État et au gouvernement. Vous êtes peut-être bien placé pour le passer, je vous en remercie par avance.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Sénateur. Nous abordons là le délicat problème de la représentation nationale. Moi j'ai espoir en les parlementaires. Je n'ai pas coutume de dire ça, mais j'ai espoir, parce qu'ils ont quand même un minimum d'armature politique. Regardez le vote sur la réforme territoriale, dans le même groupe politique, trois ont voté pour, trois ont voté contre et trois se sont abstenus. C'est rafraîchissant comme comportement. Preuve que les grandes chapelles politiques perdent de l'huile en plein vol.

Monsieur GRAND

Cette affaire nous concerne vraiment au niveau de l'Agglomération et de la Métropole. Elle nous concerne pourquoi ? Parce que ça touche complètement à l'équilibre de l'urbanisation de notre Métropole. Donc, j'alerte parce qu'après, il sera trop tard. Aujourd'hui, quand on voit les prix flamber, cela va à l'encontre de tous les principes qui sont écrits en bas du texte. Moi, ce que je vous demande, Monsieur le Président, j'insiste, je pense que sur cette affaire, il faut mettre les gens devant leurs responsabilités. Rassurez-vous, sur ce dossier, nous allons au Sénat intervenir et nous sommes nombreux, mais le Sénat n'est pas la chambre qui a le dernier mot. Et dans les majorités, quand il y a des voix qui se multiplient, parfois cela est pris en compte. Je trouve tout à fait étonnant de voir que sur des sujets comme le regroupement des régions, on trouve même des parlementaires qui n'ont pas d'avis au point qu'ils s'abstiennent. On peut admettre ça, par contre, la vie de nos communes aujourd'hui est remise en cause. Donc, avant que tout notre travail soit gâché, ces 30 dernières années, nous avons su préserver un équilibre, je crois vraiment qu'il faudrait que l'on se regroupe, que l'on fasse une petite réunion de travail avec les parlementaires de manière à essayer de voir s'il n'y a pas moyen d'infléchir sur ce texte. Et là, je parle vraiment en tant que maire, parce que ça n'est pas la peine de nous expliquer que l'on défend l'environnement, les espaces verts, alors que la loi permet de faire fonctionner la tronçonneuse matin et soir.

Monsieur le Président

Monsieur Grand, j'ai entendu totalement votre proposition et j'y souscris et je vais même y répondre de façon

très précise. Le 8 décembre, à 12h30, j'ai convié dans mon bureau les 4 députés de Montpellier, les 4 députés socialistes avec qui je ne suis pas fâché. Je les ai invités, ils m'ont fait connaître leur approbation sur le principe de venir manger à la mairie de Montpellier et je trouve ça très bien. Deux d'entre eux m'ont demandé quel était l'ordre du jour par l'intermédiaire de leur attaché parlementaire, j'ai répondu « petit repas de Noël ». Mais aux vues de votre intervention, Monsieur Grand, je vais rajouter un point à l'ordre du jour, c'est la loi Duflot, la loi ALUR et la modification du coefficient de densité, de constructivité. Je vais mettre ça à l'ordre du jour, mais ça n'empêche pas que nous ferons quand même un petit repas de Noël.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre). Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°18 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME – AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE TIERS PAYEUR - COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame JANNIN

Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit là de prolonger de deux ans un avenant de convention de tiers payeur qui avait été donné à la commune de Villeneuve-lès-Maguelone pour lui donner un peu plus de temps pour la réhabilitation d'un immeuble en centre-ville qui est une opération assez complexe. La Communauté d'Agglomération, par cette délibération, propose de donner deux ans supplémentaires pour aider au montage opérationnel de ce projet.

Monsieur le Président

Merci. Qui souhaite prendre la parole sur cette affaire ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°19 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME – MARCHÉS N°2948UA12 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - AVENANT AU LOT N°2 - ENTRETIEN DES PLANTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES VOIRIES ET AUTRES ESPACES VERTS DES PARCS D'ACTIVITÉS

Madame JANNIN

Il s'agit d'ajouter au bordereau des prix unitaires des nouvelles actions que l'entreprise qui est prestataire de l'Agglomération pourrait mener, comme le débroussaillage des terrains, etc., toutes les actions décrites dans la délibération.

Monsieur le Président

Qui souhaite intervenir ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre). Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°20 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME – APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) "DÉPLOIEMENT D'UNE PLATEFORME LOCALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT" SUR LE TERRITOIRE DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION - CANDIDATURE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame JANNIN

Il s'agit de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'ADEME, pour le déploiement d'une plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat. Dans le cadre du projet de loi relatif à la transition énergétique, l'État a fixé un objectif de rénovation de 500 000 logements dont au moins la moitié occupés par des ménages modestes. Sans attendre la promulgation de cette loi, la Communauté d'Agglomération s'inscrit pleinement dans le plan de rénovation énergétique de l'habitat au travers de missions qu'elle mène dans le cadre de la délégation des aides à la pierre d'une part et complété sur le plan de la rénovation énergétique par l'adoption, en février 2014, de son plan climat 2013-2018. Les orientations prises par la Communauté d'Agglomération de Montpellier sur la rénovation thermique des logements dans le cadre de son plan climat ont pour ambition de révéler le défi de la triple nécessité d'intervention. Il y a un enjeu climatique, c'est assez facile à comprendre, mais aussi un enjeu social pour résorber la précarité énergétique et aussi un enjeu économique puisqu'il y a beaucoup d'emplois à la clé. Cela se fera par la mise en œuvre de 4 actions du plan climat : expérimenter la rénovation thermique des copros, décliner le programme « habiter mieux » en faveur de la rénovation thermique des logements, informer et

accompagner la rénovation et accompagner la structuration de la filière éco-construction de manière à jouer sur ces trois points climatique social et économique. L'ambition de la Communauté d'Agglomération de Montpellier croise en ce sens les enjeux portés parallèlement par l'appel à manifestation d'intérêt de déploiement d'une plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat privé lancé par l'ADEME. Et donc, pour prolonger cette politique en faveur de la rénovation thermique et répondre parallèlement à cet appel à candidatures de l'ADEME, nous souhaitons candidater pour manifester notre intérêt pour l'implantation d'une plate-forme énergétique de l'habitat à Montpellier qui permettra de centraliser un peu toutes les demandes et toutes les possibilités d'actions sur la thématique.

Monsieur le Président

Merci, Madame Jannin. Lors de sa visite à la mairie de Montpellier, Monsieur Harlem Désir, Ministre délégué aux fonds européens, m'a proposé d'être très à l'écoute sur la rénovation thermique des copropriétés et nous a proposé son aide pour mettre en œuvre l'ensemble de ces fonds. Qui veut prendre la parole ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°21 : LOGEMENT – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE D'ATTRIBUTION DES AIDES À LA PIERRE - CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014 - AVENANT N°8 À LA CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ÉTAT - AVENANT N°5 À LA CONVENTION DE GESTION DES AIDES À L'HABITAT PRIVÉ CONCLUE AVEC L'ANAH - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur SEGURA

Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit là de la clôture de l'exercice 2014 avec l'avenant numéro 8 à la convention signée avec l'État et l'avenant numéro 5 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclut avec l'ANAH.

Monsieur le Président

Qui souhaite s'exprimer ou avoir des explications supplémentaires auprès de Monsieur Ségura, maire de Villeneuve-lès-Maguelone et Vice-Président ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°22 : LOGEMENT – RÉHABILITATION DE 59 LOGEMENTS SOCIAUX - RÉSIDENCE « ZUCCARELLI » - RUE DE LA COMMUNE CLÔTURE À MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNT À L'OPH-ACM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

L'affaire suivante est une garantie de remboursement de la somme de 2 301 148 euros représentant 100 % de l'unique prêt sollicité par ACM auprès de la CDC pour la réhabilitation de 39 logements locatifs sociaux, résidence Zuccarelli, rue de la Commune Clôture à Montpellier. Qui souhaite des explications supplémentaires ?

Mmes Chantal LEVY-RAMEAU, Patricia MIRALLES et MM Robert COTTE, Abdi EL KANDOUSSI, Gérard CASTRE et Bernard TRAVIER ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°23 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SOCIAUX - OPÉRATION « VILLENEUVE D'ANGOULÈME » BOULEVARD PAUL VALÉRY À MONTPELLIER - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'OPH-ACM - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui souhaite des explications auprès de Monsieur Ségura ?

Je mets aux voix.

Mmes Chantal LEVY-RAMEAU, Patricia MIRALLES et MM Robert COTTE, Abdi EL KANDOUSSI, Gérard CASTRE et Bernard TRAVIER ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°24 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 50 LOGEMENTS SOCIAUX - RÉSIDENCE « LE CLOS DE LA CASTIOLE » - ZAC DE CANTAUSSEL, LOT A21 À SAINT-BRÈS -

GARANTIE D'EMPRUNTS À L'OPH ACM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Mmes Chantal LEVY-RAMEAU, Patricia MIRALLES et MM Robert COTTE, Abdi EL KANDOUSSI, Gérard CASTRE et Bernard TRAVIER ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°25 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX - RÉSIDENCE « NAÏA » - ÎLOT RÉSIDENTIEL "LA MANTILLA"- AVENUE RAYMOND DUGRAND - MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS À L'OPH-ACM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Mmes Chantal LEVY-RAMEAU, Patricia MIRALLES et MM Robert COTTE, Abdi EL KANDOUSSI, Gérard CASTRE et Bernard TRAVIER ne participent pas au débat et ne prennent pas part au vote.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°26 : LOGEMENT – ATTRIBUTION DE SUBVENTION - AIVS - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Monsieur Ségura ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°27 : LOGEMENT – PROJET DE RÉNOVATION URBAINE DE MONTPELLIER - QUARTIER CÉVENNES - AVENANT N°3 À LA CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ DU PETIT BARD - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications supplémentaires auprès de Noël Ségura ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions). Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°28 : LOGEMENT – OPÉRATION "RÉNOVER POUR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE" 2013-2016 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DE 33 LOGEMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Noël Ségura ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°29 : LOGEMENT – OPÉRATION "RÉNOVER POUR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE" 2009-2013 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION D'UN LOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Monsieur Ségura ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET

AFFAIRE N°30 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – MARCHÉ DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL N°3781MG14 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC 6 COMMUNES ET LE CCAS DE VILLENEUVE LÈS MAGUELONE - APPEL D'OFFRES - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION - AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET SIGNATURE DE

L'ACCORD CADRE

Madame GUIRAUD

Monsieur le Président, mes chers collègues. Il s'agit tout simplement de reprendre dans ce dossier la délibération que nous avons passée le 30 octobre 2014 pour la livraison de fuel. Nous avons passé un marché à bon de commande alors qu'il s'agissait d'un groupement de commandes. C'est donc la rectification de cette délibération.

Monsieur le Président

Qui veut des explications supplémentaires ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°31 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2837MG12 DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS, DE MISES AUX NORMES ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ, DE MAINTENANCE ET DE GROSSES RÉPARATIONS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES

Madame GUIRAUD

Il s'agit d'un avenant au marché de travaux d'aménagement, de mise aux normes accessibilité handicapé, de maintenance et de grosses réparations dans les bâtiments communautaires. Il s'agit tout simplement de rajouter certaines opérations spécifiques qui n'avaient pas été prévues au bordereau des prix unitaires.

Monsieur le Président

Merci, Madame Guiraud.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°32 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE, CONTENTIEUX ET AFFAIRES JURIDIQUES – MARCHÉ N°3399MG13 À BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET GROSSES RÉPARATIONS DES ÉQUIPEMENTS DE GÉNIE CLIMATIQUE (CHAUFFAGE, VENTILATION, CLIMATISATION) DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES - AVENANT N°1- AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame GUIRAUD

Il s'agit d'un marché à bon de commande pour les travaux de maintenance et grosses réparations des équipements de génie climatique, chauffage, ventilation, climatisation des bâtiments communautaires. C'est l'avenant numéro 1 qui porte sur deux points. Tout d'abord, la suppression de l'application de la retenue de garanties pour les opérations qui représentent un montant inférieur à 20 000 euros TTC. C'est par souci de simplification. Et ensuite, deuxième point, certaines opérations spécifiques qui n'avaient pas été prévues au départ sont rajoutées au bordereau des prix unitaires.

Monsieur le Président

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°33 : RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Monsieur BONNAL

Réajustement de poste pour mise en conformité grade emploi et des confirmations de postes pour la préfecture. S'il y a des questions, je pourrais y répondre.

Monsieur le Président

Y a-t-il des questions ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

Monsieur BONNAL

Pourquoi ? C'est bien pour les gens ça, le personnel y sera sensible.

Madame JAMET

Bien sûr, mais je croyais que Monsieur le Président et Monsieur le Maire souhaitait faire des économies substantielles sur la communication et je vois que vous embauchez sur la communication. Il faut donc être cohérent.

Monsieur BONNAL

Non, on maintient un emploi, Madame Jamet. Si nous ne le revotons pas, demain matin, il est à Pôle emploi.

AFFAIRE N°34 : FINANCES – BUDGET 2014 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - ADOPTION**Monsieur LEVITA**

Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'une modification tout à fait mineure puisque c'est la deuxième, nous sommes à la fin de l'année. Nous vidons tous les tiroirs de toutes les opérations sur lesquelles nous pouvons ramasser un peu d'argent.

Vous notez simplement, sur le budget de fonctionnement, ce qui est important à noter, c'est aux opérations financières, -500 000 euros. Cela est dû au fait que les taux d'intérêt sont à l'heure actuelle particulièrement bas. Il y a donc une économie à faire par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif.

Pour les autres opérations, il s'agit simplement de modifications, d'ajustement des crédits. Au total, sur le budget de fonctionnement, il y a une dépense des crédits nouveaux de 245 000 euros. Vous notez que néanmoins, nous augmentons notre épargne brute de 51 227 euros.

En ce qui concerne le budget sur les recettes, nous avons des reliquats de crédits nouveaux que nous utilisons à hauteur de 61 000 euros.

Sur le budget d'investissement, l'opération qui est à noter, c'est le musée de l'histoire de la France en Algérie. Il s'agit d'une opération qui n'est pas encore complètement arrêtée, nous l'arrêterons au 31 décembre. À l'heure actuelle, il y a 6 millions qui ne sont pas utilisés, au 1er janvier, nous corrigerons avec un musée d'art contemporain.

Au niveau des recettes, vous notez la même opération, puisque ce musée n'a pas lieu d'être, cela nous permet de diminuer l'emprunt de l'ordre de 7 millions. L'augmentation de TVA de 641 000 est due au fait que la TVA est mieux remboursée que prévu.

Il y a également des produits de cessions d'immobilisations à hauteur de 1 200 000 euros qui seront retardés dans le temps.

Dans le budget annexe d'assainissement, il s'agit simplement d'opérations de crédits nouveaux et d'emprunts qui s'annulent réciproquement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Lévit. Avez-vous des questions à poser à Max Lévit sur la décision modificative ? Madame Jamet, allez-y.

Madame JAMET

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je n'ai pas du tout la même lecture que Monsieur Lévit sur cette décision modificative qui au demeurant peut paraître effectivement anecdotique. Pour autant, selon nous, le budget de fonctionnement s'alourdit globalement de 1,2 millions d'euros et diminue dans le détail des crédits en faveur de l'action économique à hauteur de 850 000 euros, ce qui ne nous semble pas un bon choix.

D'autre part, le budget investissement est amputé de 7,4 millions d'euros. Alors, évidemment, sur les 6 millions du musée que nous n'avons pas fait, mais également avec 900 000 euros sur l'action économique.

Donc, en fait, vous éliminez purement et simplement 7 millions d'euros en investissement et je crois que l'on peut en déduire que vous préparez le futur compte administratif 2014 avec un taux de réalisation présentable. D'autre part, vous débudgétisez près de 2 millions d'euros sur l'action économique, quand on additionne tout ça, et ça n'est ni un bon message ni une bonne action, selon nous.

Enfin, le problème c'est que vous pratiquez la même politique que celle de la Région. Non seulement vous allez continuer avec en plus ces grands projets sur lesquels je n'ai pas voulu polémiquer, mais qui ne lassent pas de m'agacer, avec cette mégapole, la fusion des régions. Vous allez vous prendre le bec les uns et les autres pour vous disputer les compétences sur l'économie, la mobilité, etc., mais en plus, vous avez les mêmes travers. Donc, même travers, mêmes erreurs, mêmes conséquences, la Région et la mégapole vont continuer de nous enfoncer dans le marasme économique et social.

Donc, au contraire de la devise des Jeux olympiques, « citius, altius, fortius », je crois que de « de profundis, tardius et pas operius »

Monsieur le Président

Ce n'est pas du latin ça, Madame Jamet. Vous savez, avec la Région et Monsieur Alary, nous avons d'excellentes relations, mais ça ne veut pas dire que l'on fasse tout pareil. Ce n'est pas parce que nous avons de bon-

nes relations que l'on s'imite les uns les autres, pas du tout. Mais je vous l'ai dit en préambule, tout à l'heure, je trouve que Monsieur Malvy et Monsieur Alary sont deux excellents candidats pour la grande région et je le réitère, vous n'étiez pas encore arrivée. Et j'ai mis en garde tous les collègues ici présents de ne pas tomber dans le piège fatal, nous ne sommes pas en compétition Montpellier/Toulouse, ça, c'est au foot ou au rugby. Si vous aviez été là au départ, vous auriez pu me voir agitant ces papiers qui représentent la liste de toutes les universités, dans le monde entier, avec lesquelles les universités de Montpellier travaillent. Monsieur Lévitá a présenté une excellente affaire, je voudrais maintenant la mettre aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité qualifiée (2 abstentions et 2 votes contre).

Se sont abstenus : Mme Véronique DEMON, M. Alex LARUE.

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°35 : FINANCES – VOTE EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT EN LIEN AVEC LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - RÉVISION - MODIFICATIONS D'OPÉRATIONS - ADOPTION

Monsieur LEVITA

Il s'agit simplement des modifications en ce qui concerne les autorisations de programmes et les crédits de paiement. Sur la première ligne, c'était Direction du foncier, les acquisitions foncières. Mon collègue et ami René Revol a eu la bonté de m'interroger avant pour savoir pourquoi ça passait de 32 millions à 54 millions. J'ai le renseignement que je vous communique, mes chers collègues. En fait, il y a des modifications d'AP qui ont été réalisées en 2011, 2012 et 2013, nous mettons donc simplement à jour. Nous voterons, au 1er janvier 2015, les nouveaux AP pour la période 2015, 2016 et 2017.

En ce qui concerne les crédits de paiement, je vous propose simplement une augmentation de 384 000 euros pour les acquisitions foncières.

En ce qui concerne l'accessibilité, nous sommes légèrement en retard sur la réalisation, nous les diminuons donc de 90 000 euros. C'est simplement retardé dans le temps. Et Madame Jamet a tout à fait raison, mais ça nous permet d'améliorer notre taux de réalisation. Il n'y a pas de raison, je le signale à l'assemblée.

Il en est de même pour l'accessibilité aux équipements. Nous sommes un peu en retard, nous les diminuons donc de 75 000 euros.

Pour le musée de l'histoire de la France en Algérie, je vous ai indiqué, nous dépensons cette année 5 millions de moins que prévu. Au 1er janvier, nous clôturerons cette ligne et nous en ouvrirons une autre sur le musée d'art contemporain.

Sur la Direction du foncier, nous sommes aussi en regard, les 46 000 sont donc en diminution de 325 000 euros.

Par contre, sur les opérations d'aménagement à vocation économique, puisque Madame Jamet a simplement vu « économique » et ça l'a fait réagir. Là, nous sommes en avance, donc on augmente de 540 000 euros.

Sur le budget d'assainissement, nous sommes en retard et on diminue de 670 000 euros.

Cette technique d'AP et de CP est une technique excellente parce que ça nous permet de tenir au courant l'ensemble de l'assemblée de nos avances et éventuellement de nos retards. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Lévitá. Qui souhaite s'exprimer ? Je vais faire la liste des intervenants : Madame Jamet.

Madame JAMET

On se souviendra de cette séance. Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur Lévitá. J'ai bien entendu vos remarques, j'apporterai simplement les nôtres. Nous voterons bien évidemment contre puisque les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Donc, c'est autorisations de programmes, elles n'existeront tout autant que l'on y attribuera des crédits de paiement. Et quand on voit, au rapport précédent, avec quelle facilité et légèreté vous venez de rayer d'un trait de plume 7,4 millions d'euros de crédits de paiement, on peut quand même se poser des questions légitimes. Je sais bien que l'on approche des fêtes de Noël, mais Djamel et moi, ça fait bien longtemps que l'on ne croit plus au père Noël.

Monsieur le Président

Merci, Madame Jamet. C'était un commentaire, Monsieur Lévitá, pas une question.

Je voudrais faire une petite remarque concernant le musée de la France en Algérie. Le musée de la France en Algérie se transformera en un centre d'art contemporain. Cela ne veut pas dire que l'actuelle Panacée perdra de son authenticité, de sa spécificité en matière des arts numériques et des nouvelles écritures, c'est le contraire. Les deux lieux dans la ville là aussi ont vocation à travailler en synergie. L'un qui sera dédié aux arts numériques, c'est la Panacée et l'autre qui travaillera en même temps et en partenariat avec le FRAC, le fonds régional d'art contemporain et en partenariat également avec Beaubourg pour lequel nous sommes en train de

réactiver les conventions. Donc, les deux lieux sont compatibles. Ceux qui expliquent que l'on veut mettre le centre d'art moderne dans la Panacée sont des menteurs, ce n'est pas du tout ce que nous avons dit et ce n'est pas du tout ce que nous ferons.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°36 : CULTURE – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'AGORA DE LA DANSE AVEC LES ASSOCIATIONS MONTPELLIER DANSE ET CENTRE CHORÉGRAPHIQUE NATIONAL DE MONTPELLIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur TARVIER

Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette délibération vient fort à propos puisque cet après-midi, nous avons négocié avec la Direction de Montpellier Danse, son Président et son Directeur. Il s'agit maintenant de renouveler la convention qui nous lie à Montpellier Danse et au CCN et qui concerne l'occupation de l'Agora à Montpellier.

Deux raisons pour renégocier. Tout d'abord, une volonté d'améliorer l'ouverture de ce lieu qui n'était pas, aux dires de beaucoup, suffisamment ouvert. Ceci est réglé. Et deuxièmement, économie générale de la convention qui nous lie à eux. Il nous est apparu qu'il était indispensable de respecter les dispositions légales applicables en la matière et de revoir la convention. Nous avons d'abord prévu qu'il serait exigible et payées des redevances par Montpellier Danse et le centre chorégraphique national, dans la mesure où nous mettions à disposition un bien appartenant à une collectivité publique, ceci est obligatoire. De même qu'est obligatoire la signature d'une convention. Ensuite, nous avons demandé à Montpellier Danse et au CCN de réserver des journées à l'Agglomération : 10 à Montpellier Danse et pour le CCN. Nous avons désigné un responsable unique des lieux qui sera Monsieur Montanari.

Par ailleurs, nous leur avons fait savoir cet après-midi que nous devons refacturer les charges liées à l'occupation des lieux, à savoir principalement les fluides. Donc, tout ceci a été discuté dans une bonne ambiance, en présence du représentant de l'État et des élus qui étaient présents. Il n'y pas, je crois, d'autres éléments à apporter si ce n'est que nous avons obtenu également que les élèves du conservatoire puissent utiliser les lieux pour y travailler. Et ils bénéficieront par conséquent d'un studio et des équipements sanitaires qui vont avec.

Voilà, Monsieur le Président et chers collègues les éléments principaux de cette convention qui avait été l'objet d'une délibération le 23 juin 2010 pour une durée de 3 ans et qui était renouvelable. Par conséquent, nous sommes en train de la renouveler.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Travier pour cet exposé extrêmement précis et qu'il fallait précis. Vous avez dit que le lieu était trop replié sur lui-même et que la danse devait s'exporter, devait revenir sur des schémas plus populaires, plus près des citoyens. C'est la raison pour laquelle nous avons confié à Monsieur Montanari la maîtrise d'œuvre de la prochaine zone artistique temporaire de la ville, afin que la danse puisse retrouver l'un de ses usages immédiats de proximité naturelle, celui de l'espace public, de la rue, parce que c'est là aussi qu'elle doit s'exprimer, pas seulement dans les petits cénacles réservés aux avis autorisés et spécialistes, mais aussi avec toute la population de Montpellier. L'assemblage des deux permet d'influencer une nouvelle politique, d'insuffler une nouvelle politique vis-à-vis de la danse qui, à mon sens, ravira l'ensemble des habitants de l'Agglomération.

Monsieur TARVIER

Monsieur Montanari a accepté cette responsabilité nouvelle qui lui a été accordée et attribuée et il s'est montré extrêmement satisfait de cette marque de confiance.

Monsieur le Président

Qui souhaite s'exprimer. Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°37 : CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ET ARTISTIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION ET LE THÉÂTRE DU CHAI DU TERRAL À SAINT JEAN DE VÉDAS - AU-

TORISATION DE SIGNATURE

Monsieur TRAVIER

Il s'agit d'une convention pédagogique et artistique qui est passée entre le conservatoire régional de Montpellier et le théâtre du Chai du Terral de Saint Jean de Védas. Cette convention précise les engagements réciproques de chacune des parties. En gros, il s'agit de permettre aux élèves du conservatoire d'accéder à des artistes qui travaillent dans le théâtre et de profiter bien évidemment de leur expérience et de la vision d'un spectacle en train de se préparer ou de se répéter. Il s'agit donc d'un partenariat pédagogique et les deux établissements conviennent, pour l'année 2015, d'actions communes pédagogiques dans l'objectif de sensibilisation et de formation du spectateur. Cette convention dans sa durée est limitée à l'année scolaire 2014-2015.

Monsieur le Président

À ce propos, nous avons rencontré, il y a environ 15 jours, les acteurs principaux du CHRU de Montpellier et nous avons visité avec eux l'ancienne maternité Grasset qui est dans un état catastrophique, déplorable, afin de visualiser l'emplacement possible du conservatoire national de Montpellier. Était présent Bernard Travier et j'avais demandé à Monsieur Fina d'être présent aussi au titre de l'Agglomération et de manière anticipée, au titre de la ville aussi, puisque ne l'ayant pas dit en introduction, je le dis au détour d'une affaire, j'ai proposé à Christian Fina de diriger l'ensemble des services de la ville de Montpellier, ainsi que ceux de la future Métropole afin de mutualiser et de mettre en cohérence le poste. C'est ce qui se fait dans toutes les grandes Métropoles et toutes les grandes villes de France. Je voudrais donc remercier le Directeur général du CHRU qui s'est montré compréhensif, les services techniques de l'Agglomération et de la ville qui étaient présents, parce que nous avons fait une proposition qui tient la route, qui permet de proposer un schéma de reconstruction du conservatoire plausible sans pour autant grever les finances du CHRU. Et ne pas grever non plus l'urbanité du quartier de la maternité qui voit là un établissement culturel s'installer dans son périmètre et l'usage public du parc qui se trouve en son centre et qui sera maintenu si nous faisons l'opération.

Monsieur TRAVIER

Je rappelle que j'avais rendu visite, après les élections, à l'ensemble des professeurs du conservatoire, nous leur avons fait une promesse en votre nom de trouver une solution pour le mois d'octobre. Nous y sommes, nous leur avons fait une seconde promesse, c'est d'y aller vous et moi leur rendre visite. Il nous suffit donc maintenant de le programmer et le calendrier a été respecté à la lettre.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur Travier. Avez-vous des questions à formuler ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

La musique adoucit les mœurs.

AFFAIRE N°38 : CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE MONTPELLIER AGGLOMÉRATION ET LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur TRAVIER

Il s'agit d'une convention extrêmement simple qui a pour objet l'instauration de master classes, de directions d'orchestres en particulier, entre le CRR de Montpellier et le conservatoire du grand Avignon pour l'année scolaire 2014-2015. Les frais de déplacement et le repas des élèves restent à la charge de leurs parents. Par contre, l'Agglomération prendra en charge les frais de déplacement du professeur qui accompagne les élèves du CRR de Montpellier.

Monsieur le Président

Dites-moi, Monsieur Travier, Avignon, c'est bien de l'autre côté du Rhône ?

Monsieur TRAVIER

Ils auront l'obligation de le traverser. Ce qui prouve que la culture anticipe très souvent sur les politiques.

Monsieur le Président

Nous programmons l'immense région.

Je mets aux voix l'affaire 38.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°39 : CULTURE – PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DU PROJET

D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Bernard Travier ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°40 : CULTURE – MUSÉE FABRE - ADHÉSION À DES RÉSEAUX D'ÉCHANGES PROFESSIONNELS - APPROBATION

Monsieur TRAVIER

Monsieur le Président, le musée Fabre dont le rayonnement n'est plus à rappeler a l'obligation de passer des conventions avec des réseaux d'échanges professionnels qui lui permette d'améliorer la pénétration des marchés économiques et surtout de bénéficier des apports de ces différents réseaux qui se traduisent par une meilleure connaissance de notre musée et un appel en ce qui concerne les publics. Les réseaux principaux sont le CLIC, le FRAME qui est extrêmement important, qui est le réseau français des musées américains créé en 1999 et qui fédère 26 musées de France et d'Amérique du Nord, dont le musée Fabre. Il y a également l'ICOM.

Et nous avons, sur le plan national, passé des conventions avec les gîtes de France Hérault, avec un « Passe Campagne », ce qui permet à ce système de Montpellier de renvoyer vers le musée un certain nombre de clients, la contribution étant extrêmement modeste puisqu'elle est de 120 euros.

Il y a aussi une convention avec le cercle prestige Sud de France développement qui vise une clientèle haut de gamme. Et en adhérant à ce cercle, le musée intègre le réseau de structures haut de gamme visitées par les touristes qui ont souscrit à l'offre touristique des tours operators Sud de France. L'Adhésion annuelle était de 950 euros. Il s'agit donc de conventions extrêmement importantes pour le rayonnement de notre musée.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Travier. Souhaitez-vous intervenir sur cette affaire ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°41 : CULTURE – MÉDIATHÈQUE CENTRALE D'AGGLOMÉRATION EMILE ZOLA - AVENANT N°2 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ABONNEMENT GLOBAL AU SERVICE DE RÉFÉRENCE VIRTUEL QUESTION POINT SUPPORT DU SERVICE À DISTANCE BIBLIOSÉSAME, AVEC LA BPI- AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui souhaite des informations supplémentaires auprès de Bernard Travier, Vice-Président délégué ? Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°42 : CULTURE – MUSÉE FABRE - "CITY CARD" - CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DE MONTPELLIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui souhaite des explications auprès de Bernard Travier ? Madame Jamet, vous avez une question ?

Madame JAMET

J'ai été étonnée de découvrir que le musée Fabre n'était pas intégré dans le programme de CITY CARD. Comment peut-on expliquer une telle carence ?

Monsieur le Président

C'est une réparation que nous faisons aujourd'hui. Vous l'adopterez donc.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°43 : CULTURE – MUSÉE FABRE - CONVENTION AVEC LE CROUS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Monsieur Travier, Vice-Président ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°44 : SPORTS ET TRADITIONS – STADE DE LA MOSSON "MONDIAL 98" - RÉ-AMÉNAGEMENT DES LOGES - MARCHÉ DE TRAVAUX N°3456DS13 - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

La parole est à Jean-Luc Meissonnier, Vice-Président délégué aux Sports et Maire de Baillargues.

Monsieur MEISSONNIER

Monsieur le Président, chers collègues. Je voudrais revenir sur une compétition qui s'est déroulée à la piscine olympique Antigone et qui a pu bénéficier d'une visite du ministre des Sports, du préfet de Région, accompagné par le président de l'Agglomération. Je voudrais saluer les résultats des athlètes. Il y avait 600 athlètes, 190 clubs représentés pour 2 500 personnes sur 5 jours. Le président de la fédération française de natation m'a chargé de vous remettre, Monsieur le Président, ce magnifique trophée qui siègera, je pense, à la demande de votre épouse chez vous, sur un meuble. Je suis persuadée qu'elle sera ravie d'avoir un tel objet d'art, qui siègera peut être après dans votre musée d'art contemporain. Je vais laisser à Fabien le soin de développer les résultats que nous avons pu avoir lors de cette compétition, puisqu'il a été omniprésent sur tous les jours de cette compétition et parlera plus facilement que moi des résultats de ces athlètes.

Monsieur le Président

Allez-y, Monsieur Abert.

Monsieur ABERT

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, merci de me donner la parole. Ça a été une très grande réussite et le Président de la fédération a salué l'organisation. Nous pouvons saluer le MANUC qui a parfaitement organisé ces championnats de France pour la seconde fois après 2009. Tous les membres de la délégation de la fédération étaient ravis, l'ensemble des clubs et des sportifs également. Nous avons eu l'occasion de voir tous les grands champions, que ce soit Florent Manaudou qui a battu trois records de France, Yannick Agnel, Camille Lacourt, Charlotte Bonnet. Et également Fanny Debergues de l'ASPTT Montpellier qui a fait trois médailles. Nous pouvons donc saluer sa performance. Elle est championne de France sur le 200m brasse, vice-championne de France sur le 50m brasse et troisième sur le 100m brasse. Nous avons également pu voir, à travers la presse, que la fédération était assez enthousiaste de notre piscine et envisageait peut-être, pour 2016, les championnats de France sur 50m. Nous voyons donc que nous avons des infrastructures qui peuvent accueillir de très belles compétitions, ils en sont conscients et notre organisation leur a également beaucoup plus. Sachant que 2016, ce sont les qualificatifs pour les jeux de Rio.

Et pour rappeler que la piscine olympique est le théâtre de nombreux exploits et nous pourrions voir l'équipe de France de waterpolo face à la Croatie le 9 décembre. Sachant que les retombées économiques d'un événement comme ça sont très importantes. Elles ne sont pas encore chiffrées aujourd'hui, mais de très nombreux hôtels étaient pris. On voit donc l'importance des événements sportifs sur la ville de Montpellier.

Monsieur le Président

Je vais vous appeler Fabien Meissonnier et Jean-Luc Abert.

Monsieur MEISSONNIER

Nous formons, comme vous le souhaitez, un bon binôme puisque je voulais rappeler, Monsieur le Président, il y a beaucoup d'infrastructures d'Agglomération qui sont sur la ville-centre et notamment Montpellier. Et je pense que la complémentarité des échanges transversaux qu'il peut y avoir entre les services des sports de la ville et les services des sports de l'Agglomération fait que l'on optimise, c'est-à-dire faire mieux avec moins.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. À mon tour de vous remercier l'un et l'autre pour le travail excellent qui est fait dans le domaine des sports. Remercier également le Ministre, Monsieur Braillard, Secrétaire d'État aux sports, qui est venu et qui nous a fait un certain nombre d'annonces très importantes. Il nous a promis plusieurs aides très importantes dans le domaine des sports. Cela concerne à la fois les équipements de proximité, la piscine de Saint-Brès dans le cadre du plan et également l'aide qu'il pouvait amener à la réfection des terrains de foot amateur. Donc, je le remercie vraiment pour son écoute et pour sa disponibilité. Ils sont vraiment sympas tous ces ministres, je crois que l'habit fait le moine finalement. Quand on est ministre, tout d'un coup, on est transfiguré, on a le sens de l'État, ça rassure les citoyens et les petits élus de terrain que nous sommes. En tout cas, je remercie Monsieur Braillard pour les aides qu'il nous a proposées et je le remercie aussi parce qu'il a été extrêmement présent sur cette manifestation et j'ai pu assister, à ses côtés, à la finale du 50m 4 nages qui a vu la victoire de Florent Manaudou à qui nous avons remis ensemble la médaille d'or. Franchement, c'était très impressionnant. Donc, merci à tous, merci aux services de l'Agglomération, merci aux services

des piscines qui ont fait un travail remarquable.

Monsieur MEISSONNIER

Nous revenons sur le point 44, si vous le voulez bien, Monsieur le Président. Le point 44 porte sur un avenant sur le réaménagement des loges où il avait été question de faire des loges que nous connaissons tous, qui sont magnifiques. Sauf qu'au fur et à mesure des travaux, il y a eu quelques petites surprises. Il y a donc un petit avenant de 46 678,33 euros pour ce marché qui a été terminé et qui est magnifique.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Meissonnier.

Je mets aux voix, si vous ne souhaitez pas intervenir, l'affaire 44.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (trois votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET, Alex LARUE.

AFFAIRE N°45 : SPORTS ET TRADITIONS – FONDS SPÉCIAL SPORTS - SUBVENTIONS - ATTRIBUTION

Monsieur MEISSONNIER

Sur le fonds spécial sport, je vous propose une aide au Montpellier Paillade Natation qui, en complément du BNSSA, aide à la préparation physique et technique aux métiers de la natation des jeunes qui ont entre 15 et 25 ans. Il s'agit donc d'une vingtaine de jeunes. De leur donner une subvention exceptionnelle de 2 000 euros.

D'aider l'association Les Amis du Foot et du Golf, ces anciens sportifs de haut niveau de Montpellier qui font une compétition à hauteur de 1 000 euros. De soutenir le club de Montpellier Agglomération GRS, qui nous aide dans le cadre de la préparation aux championnats du monde, à hauteur de 1 000 euros.

D'aider l'association Le club des supporters Blue Fox qui se déplacement un peu partout en Europe à hauteur de 1 500 euros. Et d'aider les Képis Pescalunes qui est une association qui lutte contre le diabète insulino-dépendant de type 1 à hauteur de 900 euros. Le tout pour un montant de 6 400 euros.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Meissonnier. Souhaitez-vous intervenir sur cette affaire ?

Madame Jamet.

Madame JAMET

C'est sur le 50 nage libre que vous avez remis une médaille à Monsieur Manaudou. Sur ce dossier, je souhaiterais savoir s'il est possible de faire un vote par division, parce que nous sommes d'accord pour encourager tout ça, mais pas soutenir les amis du foot et du golf avec des anciens sportifs de haut niveau qui ont les moyens de se déplacer à Massane.

Monsieur le Président

D'accord, on va le faire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre l'attribution d'une subvention à l'association « Les Amis du Foot et du Golf » et à l'unanimité pour le reste). Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

Madame JAMET

S'ils ont les moyens de manger à Massane et de faire une compétition là-bas. Mais demander 1 000 euros quand on a les moyens. Monsieur Laurent Blanc a largement les moyens de contribuer à l'élaboration et au déroulement de cette compétition.

Monsieur le Président

Il s'agit d'une compétition qui est honorifique pour l'Agglomération de Montpellier.

Madame JAMET

Et on leur fait l'honneur de les accueillir aussi.

Monsieur le Président

Madame Jamet, il y a deux golfs sur le territoire de l'Agglomération, l'un à Baillargues, Massane et l'autre à Juvignac. Lorsque le club de Massane organise une compétition avec des anciens joueurs de l'équipe de foot de France, c'est un plus pour notre territoire, c'est Montpellier Massane.

Monsieur MEISSONNIER

C'est le club de Montpellier-Massane et je voudrais souligner, France, pour t'expliquer un peu, ces 1 000 euros ne vont pas dans la poche de Laurent Blanc, ils sont pour un achat d'espace pour justement intégrer la nouvelle charte graphique de Montpellier Méditerranée Métropole puisque nous allons acheter des espaces de communication sur cet événement. Il est évidemment que des sportifs comme Laurent Blanc ou autres, quand ils viennent jouer au golf, ne font pas la mendicité, surtout à une hauteur de 1 000 euros. Je pensais que tu l'avais compris France, d'autant plus que tu ne m'as pas posé la question en commission Sports. Et d'ailleurs, quand je t'ai demandé d'intervenir en commission Sports, France, tu m'as dit, « non, non, je réserve ça pour un public plus large ».

Madame JAMET

Non, ce n'était pas sur ça, c'était sur ton rêve de faire un nouveau stade ailleurs qu'à la Mosson, c'est là-dessus que j'avais dit que je réservais mon intervention.

Monsieur MEISSONNIER

Là-dessus non plus tu ne m'as pas posé de question.

Monsieur le Président

Monsieur Meissonnier, en parlant de ça, ce qui serait vraiment bien et vous soumettez l'idée au golf de Massane, c'est de faire logoter des balles avec la petite étoile, le pentagone comme on m'a dit tout à l'heure, avec Montpellier Méditerranée Métropole, pas en couleur, mais ça se voit quand même bien, afin qu'avec un long drive, on puisse atteindre les étoiles.

Monsieur MEISSONNIER

Nous allons nous en occuper, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Nous avons déjà voté.

AFFAIRE N°46 : SPORTS ET TRADITIONS – PISCINE COMMUNAUTAIRE HÉRACLÈS À SAINT-BRÈS - CHANGEMENT DES STATUTS DE LA SEP COSTE ARCHITECTURES - AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE N°3034 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur MEISSONNIER

Je voudrais rassurer mon collègue Maire et ami, Laurent Jaoul, il ne s'agit pas de remettre en cause la livraison pour 2017 de la piscine amphitrite à Saint-Brès, il s'agit simplement d'un changement de nomination. Donc, l'architecte qui s'appelait SEP Coste Architectures sera changé pour s'appeler désormais SARL Costes Architectures. C'est simplement une réécriture par rapport aux conventions.

Monsieur le Président

Je mets aux voix l'affaire 46.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

En remerciant Jean-Luc Meissonnier. En disant aussi que Jean-Luc reçoit demain ici, dans l'amphithéâtre, l'ensemble des représentants des clubs taurins pour la mise en place du trophée de l'Agglomération de Montpellier, sur la Métropole de Montpellier. Je lui donne la parole sur ce sujet, c'est important, c'est une promesse que nous avons faite et que nous remplissons.

Monsieur MEISSONNIER

Merci, Monsieur le Président. Pour donner un peu plus de clarté à cette réunion de demain, il est évident que les clubs taurins qui ont été invités le font avec l'accord des maires qui ont reçu eux aussi une invitation. Nous savons que dans certaines communes, il y a parfois des discordances entre les relations clubs taurins et mairie. La légitimité et la souveraineté étant celle des maires, si un club taurin n'était pas dans la quiétude municipale, au niveau politique, il est évident que nous regarderions à deux fois dans cette association sur ce nouveau trophée.

Ce nouveau trophée a pour but d'intéresser un public plus large et non un public initié à la course camargaise qui est parfois difficile à comprendre. Donc, la semaine prochaine, nous allons lancer des idées sur les 9 clubs taurins et les arènes de l'Agglomération future Métropole pour avoir un spectacle le plus accessible qui s'apparenterait à ce que l'on fait depuis plusieurs années à Baillargues avec la fête du taureau qui chaque

année réunit 1 000 à 1 500 personnes. Il s'agit là d'une aide substantielle aux clubs taurins avec un cahier des charges qui permettra à ces clubs taurins de faire un spectacle de qualité, avec tout ce qui va autour, des costumes, des peignes et surtout des taureaux et des raseteurs qui joueront le jeu pour donner un spectacle qui se passe de tout commentaire.

Il s'agit donc d'une aide qui va venir, l'année prochaine, sur les clubs taurins de l'Agglomération, plusieurs clubs taurins de villes voisines nous ont demandé de participer à cette manifestation-là, à cette compétition-là, que nous mettons en place. Nous regarderons, dans un deuxième temps, avec le Président et les maires concernés, si nous pouvons les associer dans une compétition sur 2016 qui sera la compétition de Montpellier Méditerranée Métropole, mais qui associera des collectivités voisines qui souhaitent participer à cet événement qui donnera de la qualité dans la course camarguaise.

Monsieur le Président

Merci, Jean-Luc. J'ai demandé à Jean-Luc Meissonnier de prendre attache auprès de certaines communes qui sont voisines de l'Agglomération de Montpellier afin qu'elles puissent participer aussi au trophée taurin.

Parce que la petite Camargue, la tradition taurine ne s'arrête pas aux frontières de l'Agglomération. Et c'est bien par la culture de pouvoir nouer des relations intimes, thématiques, avec d'autres communes que celles de l'Agglomération. C'est la même chose lorsque l'on fait une exposition d'art contemporain simultanée à Montpellier et à Sète. Là, nous le ferons autour de la course camarguaise et de la course libre. Monsieur Dudieu-zère.

Monsieur DUDIEUZERE

Quand a lieu la réunion ? Demain ou mardi ?

Monsieur MEISSONNIER

Mardi. Bien sûr, les maires vont être recontactés par le Protocole puisque nous avons eu du mal à faire les cartons d'invitation, les clubs taurins aussi.

Monsieur le Président

Demain, ce n'est pas la course libre, c'est le maire de Toulouse qui vient, Jean-Luc Moudenc, à 11h, les maires sont donc invités.

AFFAIRE N°47 : ENVIRONNEMENT – GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - REDEVANCE SPÉCIALE APPLICABLE AUX DÉCHETS NON MÉNAGERS ASSIMILABLES AUX DÉCHETS MÉNAGERS - CONDITIONS GÉNÉRALES DE COLLECTE ET TARIFS 2015 - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui souhaite des explications particulières auprès de Cyril Meunier, Vice-Président et Maire de Lattes ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°48 : ENVIRONNEMENT – GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACHAT DE POULES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Monsieur Meunier, parlez-nous des poules.

Monsieur MEUNIER

Monsieur le Président, avant que l'on envoie sur ce dossier qui va faire caqueter nombre de mes collègues, j'aimerais que vous vous rappeliez ce que nous avons fait juste avant le conseil d'Agglomération, puisque je ne crois pas que vous l'avez dit tout à l'heure. Le chèque que nous avons donné, de la part de l'Agglomération, à la ligne contre le cancer, au professeur Pujol. Puisque dans le cadre de notre nouvelle action de collecte des dépôts de textile, nous avons, avec Emmaüs et une société spécialisée la capacité d'avoir donné un premier chèque de participation de 4 300 euros à la recherche contre le cancer. Et le professeur Pujol a remercié l'ensemble des communes de l'Agglomération et l'Agglomération de Montpellier que vous représentiez tout à l'heure à la conférence de presse.

Passons maintenant aux poules. Il y a un certain nombre de communes qui, avec des modalités différentes, ont donné droit à la demande des concitoyens d'utiliser ces animaux pour pouvoir traiter les épiluchures et les

biodéchets. Je veux comme preuve l'excellente initiative de Laurent Jaoul qui a fait un poulailler communal pour les déchets de cantines, mais les enfants pourront aussi amener. D'autres maires achètent des poules à leurs concitoyens avec grand plaisir et qui leur livrent à la maison. Je voudrais leur rappeler quand même que ce sont des animaux, donc qu'il faut en prendre soin, que quand on part en vacances, il faut les emmener ou leur trouver une nounou et que les poules, après avoir mangé les déchets, défèquent. Et qu'il faut avoir aussi l'intelligence de ne pas les doter d'un coq, car sinon, on s'apprête à avoir d'énormes difficultés de voisinage.

Dans ces conditions et si cela a été bien compris par l'ensemble de nos concitoyens, nous proposons à ce que l'Agglomération finance jusqu'à hauteur de 10 euros l'achat de poules, au nombre de 4 maximum et une seule fois par adresse. Donc, si c'est un immeuble, il faut qu'ils se mettent tous d'accord pour acheter 4 poules, si c'est une villa, ils peuvent acheter 4 poules.

Ce n'est pas rigolo, parce que ça peut être une manière de traiter les déchets. La personne qui est juste à ma droite, qui s'occupe de la condition animale à Lattes, Rosy Bueno, notre collègue, collecte auprès de nous tous conseillers municipaux, des déchets pratiquement toutes les semaines et nourrit une sorte de meute de poules qui sont élevées en liberté à Maurin. Donc, si vous voulez amener vos déchets à chaque conseil d'Agglomération, Rosy se fera un plaisir de vous les prendre.

Vous comprenez, Monsieur le Président, pourquoi il valait mieux parler de la lutte contre le cancer avant ce sujet. Je sais que Pierre Dudieuzère attend que j'arrête de parler pour faire une proposition à laquelle j'apporterai mon soutien. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je vais donner la parole à Monsieur Audrin qui est vétérinaire de son état, maire de Saint Georges d'Orques et Conseiller spécial sur la condition des animaux. Ensuite, je donnerai la parole à Madame Barthas qui est spécialiste des animaux à la ville de Montpellier. Et si Monsieur Pierre Dudieuzère veut conclure la joute oratoire, il en sera béni et Monsieur Jean-Luc Meissonnier également. La parole est donc à Monsieur Audrin, puis Madame Barthas, puis Monsieur Dudieuzère et enfin Jean-Luc Meissonnier.

Monsieur AUDRIN

Il est évident qu'en charge de la condition animale au sein de l'Agglomération de Montpellier, je vous demande à tous de faire en sorte que ces poules soient bien gérées et protégées au mieux. Si jamais vous vous trompiez et que vous aviez un coq, tu disais Cyril que ça posait un problème parce que ça criait le matin et ça chantait, juste pour que vous sachiez comment il faut faire. La déphonation n'est plus autorisée ou en tout cas, c'est un procédé affreux. Donc, si par hasard vous aviez un coq, il faut dans la nuit le mettre dans une boîte avec la tête pas trop haute. À partir du moment où la tête n'est pas trop haute, le coq ne chantera pas ou chantera moins et ne réveillera pas son quartier. C'était juste un truc si jamais vous veniez à vous tromper entre une poule et un coq.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Audrin.

Monsieur MEUNIER

Heureusement que tu es délégué à la condition animale, qu'est-ce que ça serait.

Monsieur le Président

C'est la longueur du cou qui crée la fonction.

Monsieur AUDRIN

Qui fait chanter. Et Jean-Luc est un grand chanteur.

Monsieur le Président

Madame Barthas, vous qui revenez de recevoir un trophée par 30 millions d'amis à Paris, vous allez nous dire exactement quelle est votre position sur ce sujet, parce que c'est un sujet important qui mêle dans la ville la présence animale de façon reconnue. D'abord, pourquoi m'avez-vous demandé la parole sur ce sujet ?

Madame BARTHAS-ORSAL

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole. La gestion de l'animal en ville, c'est vraiment quelque chose de très particulier parce que c'est certain que l'on doit respecter l'animal et deux, on doit aussi respecter la population. Je vous connais bien, Monsieur le Président, donc j'anticipe toujours un peu avec vous, donc je vais devant tout le monde vous remettre le prix que l'on m'a remis hier matin à Paris à la Porte de Versailles et si vous voulez, l'année prochaine, j'irai au Salon de l'Agriculture pour aller chercher un autre

prix concernant l'implantation des poules au sein de l'Agglomération, du moins de la Métropole de Montpellier.

Monsieur le Président

Merci, Madame Barthas. Pierre Dudieuzère, Jean-Luc Meissonnier, Thierry Breysse, Isabelle Guiraud.

Monsieur DUDIEUZERE

Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Je suis ravi que l'implantation des poules dans l'Agglomération fasse un tel débat et je suis ravi de voir que notre ami Cyril a une telle connaissance de la gestion des poules, mais ça ne m'étonne pas.

Bien sûr, je suis porteur de ce projet, vous le savez, parce qu'il y a longtemps qu'à Vendargues, on met de l'animal et je crois que ça amène beaucoup de choses et beaucoup de relations dans la ville entre les habitants. J'ai lu attentivement le règlement et il est prévu de donner 10 euros par poule et ce qui me gêne c'est que ces 10 euros seront remboursés directement aux habitants qui vont acheter. Je préférerais que les poules soient achetées par les mairies et que ces 10 euros soient reversés aux mairies. Pourquoi ? Et notre ami Audrin va comprendre ce que je vais dire et va peut-être le valider, c'est parce que les poules, il faudrait qu'elles soient achetées dans un élevage agréé, qu'elles soient vaccinées, validées et qu'il y ait une traçabilité dans l'élevage des poules. Sinon, les habitants vont aller acheter ça au marché de Lunel, vous allez vous retrouver avec des factures sur des bouts de papier, on va avoir des poules qui ne seront pas validées et nous ne saurons pas d'où elles viennent. Je voudrais donc que l'on amène un petit codicille à ce règlement et que les mairies puissent acheter. Parce que moi, je veux aller les livrer moi-même et on pourra alors voir, parce que l'inquiétude c'est de voir où vont vivre ces poules, savoir si le terrain est suffisant, si les gens ne vont pas les mettre sur le balcon et voir s'il y a un suivi. Vous riez parce que vous ne savez pas et je pense que dans cette assemblée, il y en a beaucoup qui n'ont jamais vu une poule de leur vie et qui pensent que le poisson, c'est du findus. Moi, je ne suis pas écolo, vous le savez, mais je crois que tout ça est très important. Et ces poules qui ont été élevées pour être vendues, je veux et je tiens à ce qu'elles vivent bien. Donc, je vous demande de mettre un codicille et que les poules puissent être achetées par les collectivités, par les mairies et que vous puissiez les rembourser. Vous allez effrayer mon ami Fina, mais s'il veut une poule, je le livrerai, parce que je sais où il habite et je lui offrirai même.

Monsieur le Président

Monsieur Dudieuzère, j'ai entendu, mais si chaque habitant achète 20 poules, à 10 euros et que ça devient compétence de la Métropole, on ne tiendra pas.

Monsieur DUDIEUZERE

C'est 4 poules maximum. Je regrette qu'il y ait marqué que ça ne soit qu'une fois parce que les poules n'ont pas une grosse espérance de vie, mais c'est 4 poules maximum. C'est par adresse, pas par personne.

Monsieur le Président

Monsieur Meunier, faites attention aux finances de la Métropole. Monsieur Meunier, Monsieur Meissonnier, Thierry Breysse et Madame Guiraud.

Monsieur MEUNIER

Je ne sais pas quelle va être la tenue des interventions qui vont succéder à celle que je fais là, mais je crois que...

Monsieur le Président

Il faut s'écouter, c'est important les poules, c'est l'avenir en traitement des déchets. Quand on traite le problème des incendies, c'est bien grâce à la pâture et à la présence des animaux qui déboisent naturellement les sous-bois. C'est important de considérer ça, il ne faut pas le considérer à la légère même si on peut en sourire.

Monsieur MEUNIER

J'allais dire la même chose que vous, Président. C'est sûr que le sujet peut prêter à rire, en plus je l'ai présenté de façon à générer ce genre de réactions. Mais je crois que la proposition de Pierre Dudieuzère est bonne.

D'abord, parce que l'on veut une Métropole où la commune est l'échelon de proximité et si nous avons besoin d'un échelon de proximité, c'est bien là, surtout que là, on joue avec des animaux, enfin on met en jeu des animaux. Il faut donc que ces animaux soient traités dans de bonnes conditions, que l'on sache dans quel environnement on va les mettre, est-ce qu'on va les protéger. Parce que je vous rappelle qu'il y a des renards, il y a pas mal d'autres bestiaux qui peuvent venir parce qu'on aura mis des poules dans les jardins et dans les quartiers résidentiels. Donc, cette histoire n'est pas neutre, il faut arrêter d'en rigoler.

Dernier point, il ne faut quand même pas en acheter trop, donc il faut bien que l'on vérifie à l'adresse qu'on a déjà livré 4 poules pour ne pas avoir du marché au noir de poules. Il va donc bien falloir que l'on contrôle au niveau des communes.

Dernier point, il ne faudrait pas en acheter trop parce qu'il nous faut des biodéchets pour faire fonctionner Amétyst. Donc, je pense que les communes auront un rôle responsable de coordination et de contrôle de cette décision.

Dernier point, pour ceux qui ont ri tout à l'heure quand Monsieur Dudieuzère a dit qu'il ne doutait pas de mes compétences en poules, il disait ça au sens propre du terme, tout simplement parce que mon fils avait 3 poules il n'y a pas si longtemps et que Pierre lui a donné des conseils en la matière. Je voulais juste me garantir de toute allusion d'un autre niveau avant l'intervention de Monsieur Meissonnier.

Monsieur MEISSONNIER

Je voudrais saluer l'initiative de mon collègue Maire, Laurent Jaoul. Pourquoi ? Parce que vous savez que je suis délégué aux traditions et que Laurent a fait preuve d'un retour aux traditions. Puisque l'implantation de son poulailler n'est pas très loin du site de l'ancien mini-club qui avait aussi des poules à l'époque, à Saint-Brès, ce n'était pas les mêmes poules. Cet établissement a fermé il n'y a pas si longtemps que ça et de faire revenir les poules à Saint-Brès, ça va rafraîchir la mémoire à pas mal de personnes. Merci, Laurent de ce retour aux sources.

Monsieur le Président

Monsieur le Maire de Saint-Brès, vous avez un droit de réponse automatique.

Monsieur JAOUL

Merci, Monsieur le Président. Je ne souhaitais pas intervenir parce que je ne voudrais pas que nos débats partent dans des délires concernant les poules. Simplement, ce que je voulais vous dire, c'est que les poules que nous avons mises dans le poulailler du centre de loisirs, c'est une excellente initiative sur le territoire de la Métropole parce qu'on apporte en quelque sorte un peu la ruralité dans nos villes et nos villages. Moi je vois le visage des enfants quand on a apporté ces poules, ils étaient ravis, certains n'avaient certainement jamais vu de poules. Je n'ai pas pu rester parce qu'après, il me fallait monter au congrès des maires de France, mais ce que j'ai constaté c'est que les poules que vous avez amenées à Saint-Brès sont des poules extrêmement courageuses. Elles sont extrêmement courageuses parce que le soir où j'ai laissé les poules à Saint-Brès, je suis monté à l'Assemblée nationale, j'en ai profité pour assister à la réforme des collectivités territoriales, j'étais au congrès des maires de France et je vous assure que dans l'hémicycle, j'ai vu un certain nombre de poules mouillées. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur Thierry Breysse, maire de Cournonterral.

Monsieur BREYSSE

Monsieur le Président, chers élus. Je voulais d'abord rendre hommage à Cyril Meunier pour cette belle démarche écologique. Mais je demande solennellement que l'on n'associe pas mon nom Breysse aux poulettes, aux poulets et aux poulaillers de l'Agglomération. Je vous en remercie.

Monsieur le Président

Madame Guiraud, Maire de Saint Jean de Védas, Vice-Présidente chargée de l'administration générale.

Madame GUIRAUD

Pour terminer en beauté sur ce sujet. Je crois que je vous dépasse de 10 têtes parce que c'était le métier de mon père, mon père était aviculteur et son père avant lui. Mon père a eu beaucoup de poules, je vous confirme donc que c'est un animal qui avale absolument tout. Ce sont les hordes d'Attila, le carré de jardin dans lequel vous avez les poules, vous n'avez plus rien. Et je confirme que les crottes, c'est phénoménal. Je vous mets en garde contre le fait que suivant les aliments que vous leur donnez, notamment si vous leur donnez des farines, vous avez les rats et les souris qui viennent. Il faudra donc faire attention à ce genre de choses.

Je vais vous donner un truc, parce que les poules, c'est bien, elles vont manger, mais elles vont aussi pondre des œufs, elles sont aussi là pour ça. Elles peuvent pondre un peu plus souvent, mais pour ça, il faut leur casser un peu le cycle naturel du jour et de la nuit. Je vous le dis parce que c'est une méthode un peu draconienne pour les poules. Vous leur mettez un peu moins de durée de jour, un peu moins de durée de nuit, et la poule est programmée pour pondre chaque fois qu'il fait jour. Il suffit donc de raccourcir les cycles et vous avez un peu plus d'œufs dans la journée. Je n'en dis pas plus, mais si vous voulez toutes les informations nécessaires, je suis à votre disposition.

Monsieur le Président

Merci, Madame Guiraud. Nous avons épuisé le débat sur ce sujet ce soir. Je crois qu'il n'y a plus rien à rajouter après les multiples interventions qui ont inspiré la majorité de nos collègues. Je vous propose de reparler de ce sujet en Conférence des Maires. Parce que mine de rien, à coût de 10 euros, s'il y a des millions de poules, ça fait cher, il faut donc l'estimer.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Les poules font l'unanimité.

AFFAIRE N°49 : ENVIRONNEMENT – TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - MARCHÉ N°3375GD13 DE TRAITEMENT ET VALORISATION DES REFUS DES UNITÉS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS - MODIFICATION DU MONTANT PRÉVISIONNEL

Monsieur MEUNIER

Là, le sujet est beaucoup moins drôle. Suite aux intempéries du 29 septembre et du 6 octobre dernier, le casier numéro 2 de la décharge de Castries n'était pas mis disponibilité, il a même été inondé. C'est donc un avenant qui augmente le prix de la prestation de SITA et SMN pour qu'ils nous débarrassent de ce que l'on met généralement à Castries pendant cette période-là. C'est un avenant qui nous fait passer le marché de 7 680 000 euros à 8 750 000 euros.

J'en profite pour dire à tout le monde que ce soir les prédictions sont très mauvaises en matière de crues. Nous suivons ça, les uns et les autres, en particulier René et moi par texto et nous attendons de savoir si les prévisions de crues du Lez et de la Mosson ne vont pas être de plus en plus alarmante en fonction des pluies qui tombent sur le nord de notre bassin cévenol. Pour l'instant, nous n'avons pas d'information, seulement une crainte de la part du bureau qui observe ces phénomènes météorologiques. Merci de votre écoute.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Meunier. Souhaitez-vous vous exprimer sur l'affaire 49 ? Somme qui a été portée dans les registres de l'Agglomération pour la demande de reconnaissance en catastrophe naturelle auprès du ministère.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°50 : EAU ET MILIEUX AQUATIQUES – EAU POTABLE - PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DU BASSIN DE L'OR - PRINCIPE D'ÉLABORATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYMBO - APPROBATION

Monsieur REVOL

Monsieur le Président, chers collègues. Il s'agit d'une délibération qui nous permet d'acter une collaboration avec Garrigues campagne, le SYMBO et la Communauté d'Agglomération de Montpellier, pour mettre en place un projet agro-environnemental climatique qui a pour objectif d'être éligible à une aide européenne gérée par la Région pour que nous puissions ainsi améliorer les rejets de l'agriculture dans l'environnement et permettre ainsi une amélioration qualitative de toutes les eaux que nous captions dans différents captages sur ce secteur qui est particulièrement sensible.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-Président. Est-ce que vous souhaitez intervenir sur ce point ? Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°51 : EAU ET MILIEUX AQUATIQUES – COMMUNE DE SAINT BRÈS - RÉALISATION DE SONDAGES EN VUE DU DÉVOIEMENT DU RÉSEAU D'EAUX USÉES RUES FONTMAGNE ET SAINT BAUZILLE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui souhaite des informations supplémentaires auprès de Monsieur Revol, Vice-Président et Maire de Grabels ? Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°52 : EAU ET MILIEUX AQUATIQUES – COMMUNE DE SAINT-DRÉZÉRY - ZAC

LES MAZES - PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de René Revol ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°53 : EAU ET MILIEUX AQUATIQUES – STATION D'ÉPURATION MAERA - SUIVI DU MILIEU NATUREL RELATIF AU REJET EN MER - LOT N°2 - AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2233 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur REVOL

Comme certains le savent, des enquêtes sont menées au bout de l'émissaire de 10km qui va en mer et qui rejette les eaux qui ont été traitées dans Maera. Ces relevés, faits par des scientifiques, sont publiés régulièrement et nous permettent ainsi de suivre la qualité de ces eaux et de pouvoir mesurer leur éventuel effet sur l'environnement. C'est donc quelque chose de tout à fait fondamental. Simplement, cette présentation très technique n'est pas lisible par le grand nombre, nous faisons donc un petit avenant à ce marché. Nous en parlerons dans le cadre de l'évolution de l'usine Maera, il faudra débattre de cela publiquement et tranquillement. Mais aujourd'hui, il s'agit de faire que l'ensemble de ces dossiers de relevés puisse faire l'objet d'une présentation qui pourra être diffusée auprès du grand public et ainsi permettre à nos citoyens de s'emparer de cette question au fur et à mesure que le débat public se développera.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Revol. Souhaitez-vous intervenir sur l'affaire 53.

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

AFFAIRE N°54 : EAU ET MILIEUX AQUATIQUES – SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIF NON DOMESTIQUE - APPROBATION

Monsieur REVOL

Il s'agit du développement de la tarification de toutes les entreprises, collectivités ou établissements publics et hospitaliers qui ont des rejets d'eaux usées dans le réseau qui peuvent être éventuellement polluants, certains le sont. Donc, dans ce cas-là, il s'agit maintenant de monter en charge pour permettre au plus grand nombre de ces sociétés et de ces établissements de pouvoir leur appliquer le principe « pollueur payeur », ce qu'ils acceptent d'ailleurs, à partir de mesures que la collectivité fait elle-même. Ainsi, nous avons élaboré une nouvelle tarification qui permet d'augmenter l'efficacité de cette tarification pour que le plus grand nombre puisse y venir. C'est un effort qui a été engagé depuis plusieurs années par l'Agglomération et il s'agit de le poursuivre pour avoir la plus grande maîtrise possible de ces reflux qui vont ensuite sur la station Maera et qui nécessitent, à ce moment-là, beaucoup d'interventions coûteuses pour l'Agglomération. Il faut donc contrôler en amont le rejet et appliquer une tarification. Dans la délibération, nous mettons les modes de calcul, ils sont un peu compliqués à comprendre tels qu'ils sont faits dans la délibération. Mais j'invite tous ceux qui participent à la commission eau à venir où nous avons expliqué les modalités de cette tarification.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Revol. Souhaitez-vous intervenir ?

Je mets aux voix.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre).

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

Monsieur REVOL

Juste pour rectifier une erreur historique que vous avez faite lors de la dernière séance, vous disiez que le parti socialiste.

Monsieur le Président

Oui, Monsieur Revol, je m'excuse. J'ai fait une grosse erreur la dernière séance, j'ai dit que vous étiez comme moi exclu du parti socialiste. C'est tout à fait faux. Moi, j'ai été exclu, mais vous, vous en êtes parti tout seul, il fallait le préciser. Ça veut dire que vous avez démissionné.

AFFAIRE N°55 : HORS COMMISSION – MARCHÉS N°3587CO14 DE COMMUNICATION DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - LOTS N°2, 3, 4 ET 5 - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS

Monsieur EL KANDOUSSI

Monsieur le Président, mes chers collègues. Compte tenu de l'achèvement des précédents marchés de communication et de manière à pérenniser les actions de communication déjà entreprises et à développer les axes tels que la lisibilité de l'action quotidienne, l'information des citoyens, la valorisation des réalisations et des projets, l'attractivité et la promotion du territoire entre autres, il a été décidé de lancer une procédure pour un marché de communication décomposé en 5 lots.

Le lot 1, communication institutionnelle, a été déclaré sans suite du fait de la redéfinition des besoins de la Métropole en cours de procédure.

Pour le Lot 2, communication événementielle, la commission d'attribution a attribué le marché à la société Wonderful située à Castelnau-le-Lez.

Pour le lot 3, exécution graphique des supports de communication, le lot a été attribué à la société Les dissidents située à Montpellier.

Pour le lot 4, captation, réalisation, production et diffusion vidéo, le lot a été attribué à la société 7L TV.

Et pour finir, le lot 5, prestations de webmastering et de conseil webmarketing a été attribué à la société 43 Degrés située à Montpellier.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur El Kandoussi. Je rappelle les montants. Pour la société Wonderful, il s'agit de 439 500 euros. Pour la société Les dissidents, 63 840 euros. Pour 7L TV média du Sud, 112 000 euros. Et pour 43 Degrés, 44 900 euros. Qui souhaite intervenir ? Madame Jamet.

Madame JAMET

Une question, sur quoi porte le marché Wonderful ? Est-ce que c'était sur la communication sur la Métropole ?

Monsieur le Président

Sur la communication événementielle.

Madame JAMET

Vous ne voulez pas m'en dire davantage que ce qui est écrit.

Monsieur EL KANDOUSSI

Vous l'avez dans la délibération, « accompagnement, création, réalisation de visuels pour tous les événements, manifestations où la collectivité est présente ».

Madame JAMET

Je ne peux pas en savoir davantage. Je voudrais savoir si ça a un rapport avec la campagne que vous avez lancée préalablement sur la Métropole ? D'autre part, je voudrais savoir s'il y a possibilité, une nouvelle fois, de faire un vote par division.

Monsieur le Président

Pour la deuxième partie de votre question, c'est oui. Et pour la première question, c'est non. C'est-à-dire que c'est un autre marché sur la Métropole qui a été lancé cet été pour anticiper à la fois la création du nom et la création du logo. Parce que nous avons été obligés en hâte de fournir les documents pour que le décret soit proposé.

Madame JAMET

C'était bien ma question, j'ai donc une réponse. On peut donc voter par division ?

Monsieur le Président

Oui. Je vais commencer par la fin.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux votes contre l'attribution du lot n°2 à la société « WONDERFUL » et à l'unanimité pour le reste des lots.

Ont voté contre : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

Merci, Monsieur El Kandoussi.

AFFAIRE N°56 : HORS COMMISSION – ORGANISME EXTÉRIEUR - SOCIÉTÉ ANONYME

D'ECONOMIE MIXTE LOCALE MONTPELLIER EVENTS - REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER - DÉSIGNATION

Monsieur le Président

Dont le conseil d'administration se réunira le 3 décembre à 17h, à la demande du président de Région et j'ai accepté avec plaisir sa modification de date. Je vous propose de remplacer Monsieur Krzyzanski par Monsieur Jean-Luc Cousquer. Monsieur Jean-Luc Cousquer étant en charge de l'office du tourisme de Montpellier et donc en charge d'une grande partie de l'événementiel valorisant notre territoire et qui tombe dans les compétences et prérogatives de Montpellier Events, pour plus de cohérence. Sachant que le tourisme va devenir une compétence métropolitaine et travaillera avec la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur toute la compétence touristique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées (deux abstentions).

Se sont abstenus : M. Djamel BOUMAAZ, Mme France JAMET.

Et je remercie Pascal Krzyzanski d'avoir accepté de céder sa place pour l'intérêt général. Madame Jamet, vous avez une explication de vote ?

Madame JAMET

Vous dites « vote à l'unanimité ».

Monsieur le Président

Unanimité des exprimés. Je vous remercie beaucoup et je vous donne rendez-vous le 18 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.